
Cahier 1

Chapitre 3

Les familles monoparentales et la pauvreté

Raymonde Séchet, Olivier David, Philippe Quintin

Laboratoire Reso, Université Rennes II

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul actif et qu'elles sont très largement féminines, les familles monoparentales connaissent deux fois plus souvent que l'ensemble des familles avec enfants des situations de pauvreté. En positionnant l'analyse territoriale de la pauvreté de ces familles à la croisée des débats théoriques et de l'analyse cartographique, Raymonde Séchet, Olivier David et Philippe Quentin signent, pour l'Observatoire, une contribution inédite qui permet de dégager le rôle de l'articulation entre données spatiales et facteurs structurels. Les taux de pauvreté observés au niveau des zones d'emploi mettent en évidence le cumul de situations défavorables dans certaines régions. Les plus touchées se situent sur le littoral méditerranéen, le Nord-Est, ainsi que dans une diagonale allant de l'Aquitaine à la Lorraine. Ces disparités sont fortement corrélées à la part des familles monoparentales comptant 3 enfants et plus et surtout aux écarts dans les taux d'activité. La pauvreté est à la source de processus de marginalisation spatiale. Les familles monoparentales sont pour les deux tiers d'entre elles locataires, notamment dans le parc Hlm et disposent moins fréquemment que les autres d'une voiture. Elles sont de ce fait souvent isolées. La fréquence des difficultés scolaires rencontrées par les enfants de ces familles est une autre expression de leur vulnérabilité.

Dans son premier rapport, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a donné la mesure de la variation des taux de pauvreté monétaire selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages. Outre le fait que les plus touchées par la pauvreté soient les familles monoparentales et les familles nombreuses sans actifs, plusieurs raisons justifient le lancement d'une étude particulière sur les dimensions spatiales de la pauvreté des familles monoparentales en France métropolitaine ¹.

En premier lieu, avec la reprise économique des dernières années, la crainte du chômage s'est estompée. Les regards se portent de moins en moins uniquement vers les chômeurs de longue durée ; la privation d'emploi n'apparaît plus comme le seul facteur de pauvreté. Les débats préalables au vote de la loi n° 98-657 relative à la lutte contre les exclusions ont renforcé le regain d'attention porté à d'autres aspects de la question sociale et d'autres atteintes au bien-être et à l'inégalité des chances (inégalités d'accès à la santé ou à l'éducation, droit au logement, au transport et à la mobilité, etc.).

Ensuite, la montée de la thématique du soutien à la parentalité dans divers dispositifs territorialisés (contrats locaux de sécurité notamment) accompagne le déplacement des peurs collectives vers l'insécurité généralisée dont seraient largement responsables ceux que la reprise laisse de plus en plus explicitement à l'écart. S'intéresser à la pauvreté des familles monoparentales en France pourrait contribuer à éviter de laisser prise à une campagne contre les mères seules et leurs enfants de même nature que celle qu'ont connue les États-Unis dans les années 80, et à s'opposer au retour d'une lecture de la pauvreté en termes de responsabilités individuelles et familiales.

Enfin, avec la transformation des formes d'intervention sur le social, « ceux qui font la ville » ² ont progressivement placé la proximité et le temps au cœur de leurs préoccupations. L'attention portée à la diversité des espaces et à l'évolution des rythmes de vie invite à questionner la vulnérabilité des familles monoparentales au regard des inégalités de genre qui lui sont inhérentes.

Cette étude est organisée en trois parties : la première consiste en un cadrage problématique qui emprunte aux expériences nord-américaines pour déboucher sur la formulation d'un modèle d'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales. Les deux suivantes portent sur la mise en évidence des disparités dans la localisation des familles monoparentales en situation de pauvreté, et sur la variabilité spatiale des facteurs de vulnérabilité des familles monoparentales. Pour cela ont été exploitées les données réunies dans le cadre du comité de pilotage des Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté.

¹ Dans les départements d'Outre-mer, où les structures familiales sont complexes, la monoparentalité est beaucoup plus fréquente et durable qu'en métropole. C'est en raison de ces logiques bien spécifiques que les Dom n'ont pas été intégrés à cette étude sur la géographie de la pauvreté des familles monoparentales.

² Cf. la nouvelle revue de la Délégation interministérielle à la ville (Div), *Comme la Ville. Le magazine de ceux qui font la ville*.

Encadré 1

Positionner l'analyse de la pauvreté des familles monoparentales à la rencontre entre débats théoriques et démarche cartographique, permet de dégager le rôle de l'articulation entre espace et facteurs structurels dans la production des situations de pauvreté. Il ne s'agit pas seulement d'introduire les contingences spatiales dans l'analyse des faits sociaux mais bien de montrer comment l'espace contribue à la production des situations de pauvreté. Ce qui supposait une rupture avec le familialisme à la française pour lequel la famille est a-sexuée (le problème de l'inégalité des sexes étant éludé), a-sociale (la question de ce qui fait socialement obstacle à l'exercice de la plénitude de ses attributions n'étant pas posée) et a-économique (sa relation à l'emploi étant réduite à la « conciliation » de la vie familiale et professionnelle, laissée à la charge exclusive des mères) (Naves 2001, p. 12).

La pauvreté des familles monoparentales

Quelques définitions

La « famille » est objet de controverses : « Pour le sens commun, la famille est une réalité, un vécu, une référence. S'il est vrai que la famille tend à se décliner en une constellation de mots et de qualificatifs (famille éclatée, famille incertaine, familles monoparentales, familles recomposées), elle reste néanmoins un référent puissant... » (Hantrais et Letablier, 1996) ; elle recouvre des réalités différentes selon les pays et les modes de construction, tant par les statistiques, le droit et les institutions que par les politiques mises en œuvre pour assurer la protection des personnes et renforcer la cohésion sociale, ou encore par les sciences sociales.

La définition retenue est celle proposée par l'Insee, pour qui une famille est un ensemble d'au moins deux personnes du même ménage, c'est-à-dire occupant le même logement à titre de résidence principale, et formé soit d'un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'un parent sans conjoint mais avec son ou ses enfant(s). Il peut y avoir une ou plusieurs familles au sein d'un ménage.

La « famille monoparentale » est apparue dans la littérature féministe anglo-saxonne dans les années 60 sous l'appellation « *one-parent family* ». Elle a été introduite en France dans les années 70, avec l'objectif de réhabiliter l'image des femmes divorcées ou célibataires avec des enfants. La monoparentalité concerne en effet très majoritairement des familles dont la personne de référence est une femme : la part des familles monoparentales-hommes est estimée à 14,1 % par l'enquête sur l'emploi réalisée par l'Insee en mars 2001 ; elle est d'autant moins importante que les enfants sont jeunes. L'expression « famille monoparentale », qui a permis de faire disparaître des expressions

péjoratives du registre de la déviance familiale, ne rend pas compte de cet écart considérable entre pères et mères.

Le terme « monoparental » entre, en 1981, dans les catégories de l'Insee pour désigner les familles dont la personne de référence est sans conjoint, et vit avec un ou plusieurs enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans ³, eux-mêmes célibataires et sans conjoint ni enfant : « Ainsi entrainé dans les catégories sociodémographiques une réalité pourtant ancienne : au début des années 60, on estimait en effet à 10 % la proportion des foyers avec enfant(s) à charge et parent unique » (Insee, 1994).

Du côté des politiques sociales, on a plutôt parlé d'isolement pour désigner sous un même critère des statuts matrimoniaux différents : avec l'Allocation de parent isolé (Api) créée en 1976, veufs, divorcés, séparés et célibataires qui assument seuls la charge d'un enfant né ou à naître, se voient indifféremment garantir un revenu minimum (Algava et Avenel 2001). De même, l'Allocation de soutien familial (Asf), créée en 1984, remplace et élargit le champ de l'allocation orphelin. Elle est effective pour tout orphelin proprement dit, et tout enfant dont la filiation n'est pas légalement établie ou est manifestement abandonné par un ou les deux parents. Elle peut être perçue en cas de versement incomplet d'une pension alimentaire fixée par décision de justice.

La monoparentalité n'est pas un état en soi ; elle est une séquence de vie plus ou moins durable, susceptible d'être interrompue par une (re)mise en couple. Se forme alors une famille recomposée constituée d'un couple et d'enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents biologiques. Cette séquence concerne un nombre croissant de familles françaises : les familles monoparentales qui étaient 882 000 en 1982 et 1 175 000 en 1990, sont 1 463 000 en 1999 (1 982 000 sans limite d'âge). Malgré la convergence des évolutions démographiques, les écarts restent importants au sein de l'Union européenne. Avec 15 % de familles monoparentales, la France occupe une position médiane entre la Grèce et l'Italie (respectivement 7 et 8 % de familles monoparentales) et le Royaume-Uni (23 % de familles monoparentales) (Whitten 1998).

Les caractéristiques des familles monoparentales ont été profondément transformées par les mutations de la structure des ménages : après avoir été surtout le fait de veuves (56 % des familles monoparentales féminines en France en 1968) et de « filles mères » de milieux défavorisés (Insee 1994), la monoparentalité concerne aujourd'hui d'abord des femmes divorcées ou séparées, de tous milieux sociaux à l'exception du monde agricole où elles sont relativement sous-représentées.

³ Le critère d'âge a été abandonné dès le recensement de 1990.

Tableau 1

Les mères seules dans les différentes catégories socioprofessionnelles

	1	2	3	4	5	6	Actives
Effectif	5 495	29 880	86 601	206 277	558 699	156 072	1 056 514
Pourcentage des actives de la position-catégorie-sociale (Pcs)	2,8	6,9	7,3	8,7	10,8	12,3	9,7

Source : Insee, Enquête sur l'emploi, mars 2001. (Pcs 1 : agriculteurs exploitants ; 2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprises ; 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures ; 4 : professions intermédiaires ; 5 : employés ; 6 : ouvriers).

La « pauvreté » : la définition de la pauvreté peut être un enjeu là où existe un seuil officiel de pauvreté. C'est le cas aux États-Unis où les méthodes de calcul de ce seuil sont particulièrement inadaptées à la mesure de la pauvreté des familles monoparentales (Renwick et Bergmann 1993). Les mots pour en parler varient : en France, « nouvelle pauvreté », « précarité », « exclusion » ont été successivement inscrites sur les agendas politiques des deux dernières décennies. L'Observatoire national de la pauvreté qui s'est, dans son premier rapport, attaché à dresser un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion, a d'abord tenté de clarifier les définitions et les concepts, avant de rappeler la nécessité de ne pas réduire la pauvreté à une seule approche monétaire mesurée par le revenu. Il a donc recommandé de prendre aussi en compte la pauvreté vécue, analysée à partir d'indicateurs de conditions de vie, et la pauvreté « administrative » qui dénombre les bénéficiaires de la solidarité nationale, c'est-à-dire de minima sociaux.

Encadré 2

Le rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* présenté par Joseph Wrésinski au Conseil économique et social en 1987 a largement contribué à imposer la notion de précarité, en la définissant comme l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence et qu'elle devient persistante. Malgré la polysémie de la notion d'exclusion, les travaux européens ont progressivement imposé l'approche suivante : un processus caractérisé par l'absence, pendant une période plus ou moins longue, de la possibilité de bénéficier des droits auxquels l'individu peut prétendre. Le Haut comité de la santé publique a encore plus explicitement invité à bien différencier pauvreté financière et exclusion pour avoir un regard plus global intégrant la perte de sociabilité qui accompagne l'exclusion : « Le problème essentiel est que l'exclusion est intimement liée à des sentiments d'inutilité sociale et de dévalorisation de soi qui entraînent une intense souffrance psychique et la difficulté de s'insérer dans un tissu relationnel » (Hcsp 1998).

Les évolutions du marché de l'emploi, l'affaiblissement des liens sociaux dont les ruptures conjugales ne sont qu'une des expressions de la perte de sociabilité, la présence d'enfant(s) qui définit les familles monoparentales, imposent une approche multidimensionnelle de la pauvreté. En replaçant celle-ci dans l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales, c'est-à-dire en intégrant les risques de précarité, de marginalisation et d'exclusion.

Contraintes structurelles et vulnérabilité des familles monoparentales

Bien qu'elles soient de plus en plus nombreuses, les familles monoparentales peuvent-elles être considérées comme des familles comme les autres ? La question fait débat depuis les travaux scientifiques de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle qui concluaient tous à une évolution catastrophique des enfants de mère seule, et particulièrement de ceux de mère divorcée : enfants vagabonds, délinquants, caractériels, etc. (Berthier et Oriot 1998)⁴. C'est seulement dans les années 70 qu'un tournant significatif intervient. Les travaux de cette époque cherchent à nier l'existence d'une causalité entre désunion et difficultés de l'enfance. Pour cela, ils prennent en compte un ensemble de variables telles que l'appartenance sociale ou la manière dont les relations familiales s'agencent avant, pendant et après la séparation (Berthier et Oriot 1998)⁵. Aujourd'hui encore, les représentations sont contrastées. Pour certains, les familles monoparentales restent une catégorie allant de soi, avec leurs caractéristiques supposées – fragilité relationnelle, isolement, éducation défailante, précarité économique –. Pour d'autres, les ruptures conjugales sont si bien acceptées et se seraient tant banalisées qu'il faudrait se départir des stéréotypes relatifs aux difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, ou encore de l'idée, toujours répandue, que les enfants concernés seraient des enfants « à problème », victimes d'une éducation « amputée » et qui n'auraient pas intégré certains repères essentiels de la société (De Certaines *et al.* 2000). Quoi qu'il en soit, les familles monoparentales connaissent des contraintes spécifiques et, tout particulièrement, le manque de temps – temps pour les enfants et temps pour soi – et l'obligation de faire face seul.

L'intensité de la pauvreté des familles monoparentales est l'expression de ces contraintes et de la vulnérabilité qui en découle. En 1996, le taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales féminines calculé à partir des revenus corrigés⁶ était de près de 20 % pour l'ensemble des familles monoparentales et de 24 % lorsque les mères étaient inactives⁷.

⁴ D'après Nadine Lefaucheur, « Dissociation familiale et délinquance juvénile ou la trompeuse éloquence des chiffres », in *Familles et politiques sociales*, Paris, l'Harmattan, 1996.

⁵ D'après Claude Martin, « *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité* », Presses universitaires de Rennes et Presses de l'Université Laval – Québec, coll. Lien social, 1997.

⁶ Les revenus corrigés prennent en compte les revenus du patrimoine et les loyers « fictifs » des personnes propriétaires de leur logement.

⁷ Loisy et Crenner, les Travaux de l'Observatoire 2000, page 63.

À nombre d'enfants identique, entre couples et familles monoparentales, les taux de pauvreté monétaire varient du simple à plus du double. Un quart des familles monoparentales est pauvre en termes de conditions de vie contre 12,6 % de l'ensemble des ménages (Direction générale de la santé 2001). Le Secours catholique ainsi que le Samu social de Paris observent que la part des mères isolées et des enfants vivant dans une famille monoparentale a progressé dans leur public. La situation des familles monoparentales françaises n'est pas spécifique puisque, pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, la part relative des familles monoparentales au sein des ménages en situation de pauvreté est trois fois supérieure à la part des familles monoparentales dans le total des ménages (Loisy et Crenner, p. 106).

Tableau 2

Proportion de familles pauvres par type de famille

	1985	1995
Couples 1 enfant	5,2	5,9
Couples 2 enfants	5,2	6,5
Couples 3 enfants et plus	12,9	11,0
Familles monoparentales	11,8	17,0
– familles monoparentales 1 enfant	12,0	14,0
– familles monoparentales 2 enfants	6,0	20,0
– familles monoparentales 3 enfants et plus	23,0	24,0
Autres ménages avec enfants	13,6	12,3
Ensemble des ménages avec enfants	8,5	9,3

en %

Champ : ménages ordinaires avec enfants de moins de 25 ans.

Source : Insee, enquêtes « Budget des familles 1984-1985 et 1994-1995 », cité dans Nicolas Herpin et Lucile Olier, « Les familles monoparentales : aidées et fragilisées », Insee, France, Portrait social 1997-1998.

Que la formation de familles monoparentales soit le déterminant premier de la pauvreté féminine oblige à poser deux questions. En premier lieu, la dimension structurelle de la fragilité de ces familles, c'est-à-dire la question des besoins spécifiques, les dépenses liées au logement et à la garde des enfants pesant particulièrement lourd dans leur budget (Herpin et Olier, p. 87). Ensuite, elle interpelle sur la place des femmes dans l'économie et la société. Les mères françaises élevant seules des enfants ont des taux d'activité plus élevés que les mères de tous les autres pays de l'Union européenne (87 % d'actives avec 1 enfant, 86 % avec 2 enfants, 71 % avec 3 enfants et plus alors que les moyennes européennes sont respectivement de 72 %, 66 %, 50 %) (Whitten 1998). Toutefois, l'emploi ne préserve pas toujours les mères françaises seules de la pauvreté : 40 % d'entre elles ont un bas revenu du travail (c'est-à-dire inférieur aux 2/3 de la médiane des revenus individuels du travail)⁸. Le propos de Margaret Maruani, repris par les auteurs du rapport « Familles et pauvreté », s'applique particulièrement à la situation des femmes élevant seules leurs enfants et ne disposant que de faibles revenus du travail. « Pour elles et leurs familles, ce salaire est vital et certainement pas d'appoint. Cette dimension

⁸ Loisy et Crenner, les Travaux de l'Observatoire 2000, page 63.

sexuée de la pauvreté familiale est encore trop souvent passée sous silence. [...] Si la notion de chef de famille a disparu de nos lois, dans l'ombre de « M. Gagne-Pain », on trouve toujours « M^{me} Gagne-Petit » dont la discrimination au travail handicape la stabilité matérielle des familles » (Naves 2001). Les femmes jeunes et peu diplômées qui élèvent seules des enfants, ce qui leur assure des prestations au Revenu minimum d'insertion plus élevées que la moyenne, sont logiquement aussi celles qui sont dans la situation la plus défavorable en terme d'intérêt à sortir du Revenu minimum d'insertion (Rmi) pour occuper un emploi (Gurgand et Margolis 2001). La féminisation de la pauvreté ne peut donc se comprendre qu'en articulant les évolutions des structures des ménages avec les transformations de l'économie, celles de la *Ville globale* de Saskia Sassen où les femmes cadres très qualifiées et aux bases financières solides – même si elles sont personnes de référence de familles monoparentales – sont beaucoup moins nombreuses que celles qui vivent sous ou près du seuil de pauvreté.

La pauvreté des familles monoparentales

Cette situation économique a évidemment des conséquences sur les conditions de vie des familles. Les indicateurs relatifs au logement nous indiquent que 81 % des bénéficiaires de l'Api occupent un logement stable alors que les bénéficiaires du Rmi sont plus nombreux à être sans logement ou en habitat précaire. Ceux relatifs à la formation montrent que les bénéficiaires de l'Api sont moins nombreux que les autres bénéficiaires de minima sociaux à avoir des difficultés de lecture. Enfin, ces familles s'approprient mieux les possibilités de l'aide sociale : les femmes bénéficiaires de l'Api n'hésitent pas à entrer en contact avec les travailleurs sociaux et à recourir aux services des Centres communaux d'action sociale. Tout cela témoigne d'une situation d'insertion sociale qui n'est *a priori* pas défavorable⁹. Pourtant, les spécificités de l'endettement des familles monoparentales – elles sont plus souvent que les autres types de familles endettées pour l'achat de biens autres qu'immobiliers – rendent compte de conditions de vie difficiles¹⁰. Pour nombre d'entre elles, l'endettement ne relève pas du choix de vie ou de l'absence de maîtrise budgétaire qui peuvent conduire à la pauvreté : il est la conséquence de difficultés financières inhérentes à la monoparentalité et à la position sur le marché de l'emploi.

Les contraintes spécifiques que subissent les familles monoparentales pèsent inégalement selon les situations personnelles (rapports à la famille ou aux amis, possibilités de soutien ou non...). La vulnérabilité économique et sociale des familles monoparentales impose de parler de « pauvreté des familles monoparentales » et de « familles monoparentales en situation de pauvreté » plutôt que de « familles monoparentales pauvres ». La nuance ne relève pas d'un simple jeu sémantique. D'abord parce que parler de « familles monoparentales pauvres » revient à isoler ces familles, à catégoriser et uniformiser des situations et des vécus très variés. Ensuite, parce que parler de « familles ou parents en situation de pauvreté » permet de « prendre en compte ce qu'il peut y avoir de durable ou de momentané dans la pauvreté familiale ». Afin de faire clairement entendre

⁹ Zeggar, les Travaux de l'Observatoire 2000, p. 264.

¹⁰ Loisy et Crenner, les Travaux de l'Observatoire 2000, page 91.

qu'il ne s'agit pas d'assister des familles assignées à leur disqualification et soumises à la transparence abusive dont se payent encore trop de façons d'aider. Afin de souligner aussi qu'on n'a pas affaire à des familles « objets » de quelque sollicitude compassionnelle ou « pitié démocratique » (Naves 2001). Enfin, parce que parler de « familles monoparentales pauvres » reviendrait à faire de la pauvreté un état et ne déboucherait que sur des questionnements élémentaires relatifs à un cumul de situations individuelles – qui, où, combien – pour lesquelles l'espace ne serait que support.

Les familles monoparentales dans l'espace social de vulnérabilité

La dimension spatiale de la pauvreté a été centrale dans les débats politiques et idéologiques autour de la pauvreté des femmes et des enfants aux États-Unis dans les années 80. Dans ce pays où la monoparentalité a fait figure de principal problème de société du moment (Diouf-Kamara 1997), l'état matrimonial et le sexe du chef de ménage sont posés d'emblée comme des facteurs déterminants des niveaux de pauvreté. Déjà, dans les années 60, le lien était établi entre développement de la pauvreté et évolution des structures familiales dans la population noire, mais il s'agissait alors de mettre en œuvre des programmes d'aide à ces familles. Les discours conservateurs des années 80 inversent les causalités pour faire de la pauvreté féminine et de la désorganisation des structures familiales des conséquences du *welfare*. Charles Murray, dans son célèbre *Losing Ground. American Social Policy 1950-1980* publié en 1984, est allé très loin dans la remise en cause de l'aide sociale aux familles féminines pauvres. Pour lui, si vous êtes une femme aux revenus modestes, trois possibilités s'offrent à vous pour éviter la pauvreté : vous former pour obtenir un travail mieux rémunéré, trouver un bon mari, ... ou faire un enfant pour bénéficier de l'aide sociale !

Les chercheurs qui ont fait la critique de ces positions conservatrices ont tous introduit les évolutions structurelles et géographiques du marché de l'emploi dans leurs argumentations pour montrer que l'apparente évidence des effets désincitatifs de l'aide sociale est à relier aux contraintes et difficultés sociales, culturelles et spatiales d'accès à un emploi stable et correctement rémunéré. L'inégale féminisation de la pauvreté trouve son origine dans l'articulation entre position des femmes sur le marché du travail et effets régionaux des restructurations économiques (Jones et Kodras 1990). Les effets désincitatifs de l'aide sociale varient selon les combinaisons entre conditions locales du marché du travail et possibilités de l'aide sociale (dont les niveaux sont très variables d'un État de l'Union à l'autre) (Kodras 1986, Kodras *et al.* 1994). La nouvelle division spatiale du travail a affecté tout particulièrement les femmes seules avec des enfants. D'une part, à l'échelle régionale avec le développement des « *working poor* » dans le Sud où les femmes ont profité de la création massive d'emplois de production mal payés, avec aussi les effets de la forte diminution des emplois dans des branches industrielles fortement féminisées dans le Nord-Est. D'autre part, au niveau intra-urbain. En effet, le déclin des vieux quartiers industriels, au profit de nouveaux pôles d'activités périphériques, creuse les distances et accroît les temps et les coûts de transports, entre les *inner cities* où réside une forte proportion de familles monoparentales en situation de pauvreté et les espaces créateurs d'emplois.

L'isolement géographique et social est une composante majeure de l'*urban underclass*. Une conjonction de facteurs peut être à l'origine de l'accroissement des naissances hors mariage chez les jeunes filles : difficulté à trouver un conjoint, évolution des représentations à l'égard des naissances « illégitimes », indépendance économique plus grande des femmes rendue possible par les prestations sociales. Parmi ces facteurs, W. J. Wilson (1994) privilégie l'impact du sous-emploi masculin qui entraîne une diminution relative du nombre d'hommes en situation de se marier, c'est-à-dire bénéficiant d'une stabilité des revenus. Le fait que les naissances chez des jeunes filles de 15 à 19 ans débouchent plus souvent que dans les années 60 sur la pauvreté et le célibat, a donné lieu à diverses études pour prendre la mesure des effets du fait de vivre dans les *inner-cities*. Des effets de seuils ¹¹ suggéreraient que de petites améliorations dans l'environnement urbain pourraient réduire le décrochage scolaire et les maternités chez les adolescentes. L'enjeu n'est alors plus de remettre en cause l'aide sociale mais d'atténuer la ségrégation résidentielle et scolaire afin de limiter l'exposition de toute une partie de la jeunesse à la culture de la rue. Dans cette culture, le fait, pour les garçons, de se livrer à divers trafics et, pour les filles, de faire un bébé, seraient les moyens d'obtenir un statut et une reconnaissance.

Ces critiques à l'encontre des positions conservatrices n'ont pas empêché la mise à mal des programmes d'aide aux mères seules. Tant aux États-Unis qu'au Canada, les programmes de bien-être social ont évolué du critère de besoins vers celui d'employabilité, du *welfare* vers le *workfare*. Les débats nord-américains, d'une certaine manière réfèrent à une vulnérabilité idéologique des familles monoparentales face à la remise en cause de l'aide sociale et à la défense du modèle familial traditionnel. Cette défense s'est d'ailleurs exprimée en France par la très ferme opposition des associations familiales à la fiscalisation des allocations familiales ou à leur attribution sous condition de ressources. Ces débats soulignent bien la pertinence d'une problématique de la pauvreté des familles monoparentales qui ne se limite pas à la seule pauvreté économique, et qui replace cette pauvreté dans le champ des contraintes auxquelles les familles monoparentales sont confrontées. Vulnérables, elles le sont aussi parce qu'elles ne comportent qu'un seul parent, et qu'aux effets éventuellement traumatisants de la rupture, s'ajoutent les contraintes économiques et sociales inhérentes à l'obligation d'assumer en solo les charges familiales. Parce qu'elles sont majoritairement dirigées par des femmes, et que celles-ci ne sont toujours pas les égales des hommes sur le marché de l'emploi. Parce qu'elles subissent, comme les autres ménages défavorisés, des processus de ségrégation spatiale porteurs de marginalisation (Winchester 1990).

Le revenu, facteur discriminant du lieu de résidence

Les niveaux de revenus, fortement liés à la situation sur le marché du travail, conditionnent les choix résidentiels ou plutôt les non-choix. Les familles monoparentales vivent en effet essentiellement en milieu urbain et sont toujours sur-représentées dans certains types d'espaces et certaines fractions du parc de logement : *inner cities* aux

¹¹ Cf. dans Christopher Jencks et Paul Peterson (Ed.), 1991, les textes de Greg Duncan et Paul Hoffmann, « *Socioeconomic Change and the Decline of Marriage for Blacks and White* » ; Jonathan Crane, « *Effects of Neighborhoods on Dropping Out of School, and Teenage Childbearing* » ; Elijah Anderson, « *Neighborhood Effects on Teenage Pregnancy* ».

États-Unis, fraction récente du *council housing* située en périphérie des villes en Grande-Bretagne, quartiers d'habitat social en France. En 1990, 33 % des familles monoparentales vivaient dans un logement Hlm contre 18 % de l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans. La sur-représentation dans le parc Hlm a été particulièrement marquée pour certains types de familles monoparentales : 52 % des mères avec au moins trois enfants de moins de 18 ans vivaient dans un logement Hlm. Pour des raisons économiques, beaucoup de familles monoparentales féminines ne disposent pas de voiture. Ce manque de moyen personnel de déplacements complique les possibilités d'accès à l'emploi et, surtout, limite les possibilités de participation à des activités (de loisirs, associatives, sportives ou autres) pendant les week-ends et les soirées, ce qui restreint d'autant le capital social sur lequel ces familles pourraient s'appuyer. Alors que pèse encore plus pour elles que pour les femmes qui vivent en couple, l'obligation d'être à tel endroit à telle heure (les sorties d'écoles ou les heures de fermeture des crèches par exemple), ces femmes sont particulièrement dépendantes des possibilités offertes par leur espace de vie.

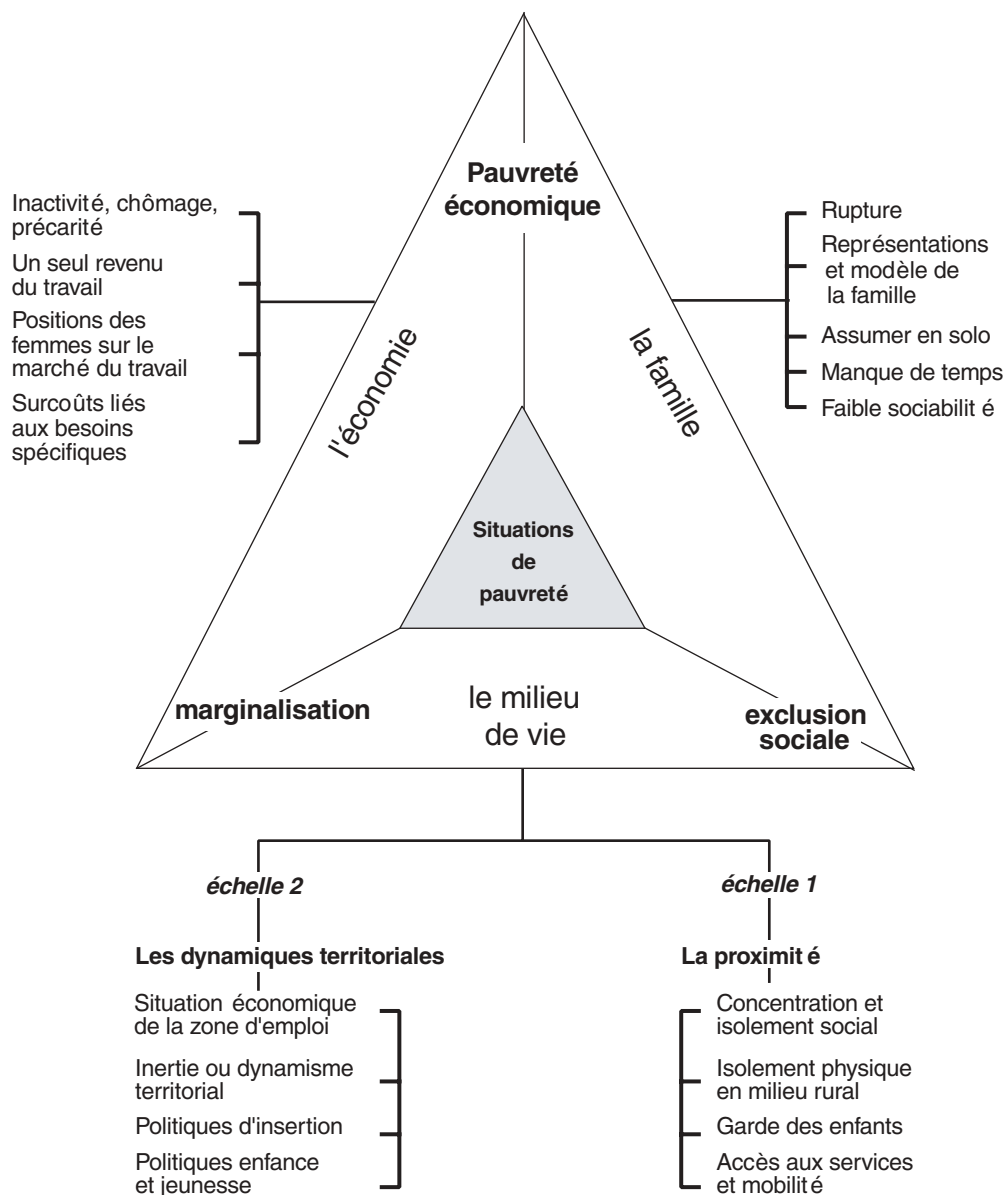
Pauvreté des espaces : des interactions complexes entre ségrégation et pauvreté

En réduisant les possibilités de choix du logement, la pauvreté matérielle favorise le regroupement spatial des populations défavorisées. Dès lors, dans quelle mesure le fait de vivre dans des quartiers comptant une forte proportion de personnes démunies « nourrit »-il la pauvreté ? (« *L'isolement social ne prive pas seulement les résidents des quartiers centraux de ressources et de modèles sociaux conventionnels, dont la présence amortissait les effets de l'absence d'emplois. Il les prive aussi de cette sorte d'apprentissage culturel des réseaux sociaux qui facilitent l'avancement économique et social dans la société moderne. Le manque de ressources matérielles dans le quartier, l'absence relative de modèles sociaux conventionnels, l'étranglement des apprentissages culturels ont pour effet de réduire la mobilité sociale* ») (Wilson 1991, p. 463). L'isolement social de l'*urban under class* est une formulation renouvelée des notions de pauvreté localisée et de poches de pauvreté formalisées voici maintenant près d'un demi-siècle par les chercheurs américains pour mettre l'accent sur l'impact des articulations entre facteurs structurels et désavantages du milieu de vie (Séchet 1994).

Toutefois, l'espace n'est pas intrinsèquement porteur d'un manque de qualités. Parler d'« espaces pauvres » revient soit à occulter les processus de ségrégation et la dimension spatiale de la pauvreté derrière un déterminisme excessif, soit à parler des espaces et de leurs pathologies pour taire la pauvreté des hommes. Parler de « pauvreté des espaces » permet de prendre en compte les contraintes imposées par les caractéristiques des espaces sur la vie des familles en situation de pauvreté, et donc de s'interroger sur les conséquences d'une éventuelle inégale répartition socio-spatiale des équipements sur la vie quotidienne de ces familles (Pinçon-Charlot *et al.* 1986, p. 12). Mais aussi, contrairement à l'inéluctabilité et l'irréversibilité inscrites dans l'expression « espaces pauvres », de penser les espaces de la vie quotidienne comme intégrateurs. C'est, en effet là, dans la proximité que se structurent les solidarités de voisinage, mais aussi que se mettent en œuvre efficacement les dispositifs imaginés au nom d'une égalité réelle des chances.

Figure 1

L'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales



Source : R. S échet, d'après M. Watts et H. Bohle (1993), "The space of vulnerability : the causal structure of hunger and famine", *Progress in Human Geography* , 1993, vol. 17.11, pp. 43-67

Au total, l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales tient à l'existence d'un ample espace social de vulnérabilité constitué par l'intersection entre les trois dimensions, familiale, économique, spatiale de leur vulnérabilité. Dans cet espace, interagissent précarité sociale, pauvreté économique, pauvreté des conditions de vie, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative : « Le risque n'est pas la monoparentalité en tant que telle, c'est l'accumulation » (Naves 2001, p. 14) (figure 1)

Familles monoparentales et pauvreté dans l'espace français

Démo-géographie des familles monoparentales

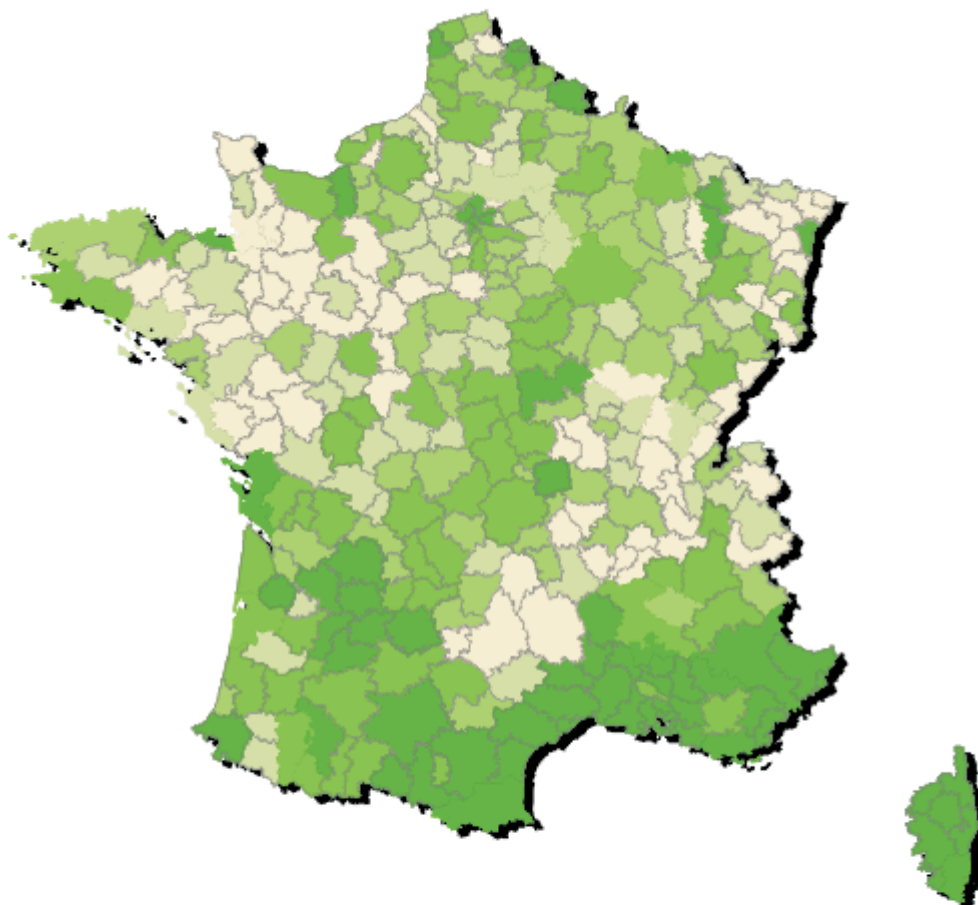
Les familles monoparentales qui représentent 20 % des familles avec enfants [21,5 % des familles allocataires de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) avec enfants] sont très inégalement présentes sur le territoire national : elles sont sur-représentées sur tout le pourtour du littoral méditerranéen, Corse comprise, dans le sud-ouest aquitain, en Auvergne, dans le Nord ainsi qu'en Ile-de-France. À l'inverse, elles sont moins présentes dans l'Ouest, en Alsace, en Rhône-Alpes et dans le sud du Massif central (figure 2). L'augmentation de 22 % du nombre de ménages comprenant une famille monoparentale, entre 1990 et 1999, fait suite à une croissance encore plus importante entre 1982 et 1990. En 1982, les familles monoparentales ne représentaient que 10,2 % du total des familles avec enfants de moins de 25 ans (Cristofari et Labarthe). Cette progression s'est accompagnée d'une importante évolution des localisations.

La monoparentalité reste un phénomène essentiellement urbain

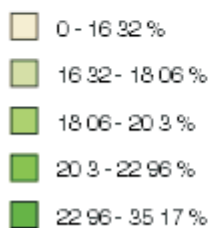
Dans les zones de Rennes, Nantes, Angers, Tours, La Rochelle, Bordeaux ou Toulouse, la part des familles monoparentales est nettement supérieure à ce qu'elle est dans les zones d'emploi voisines plus rurales. Les observations faites à l'échelle communale dans plusieurs départements soulignent la concentration des familles monoparentales dans les aires urbaines, et plus particulièrement dans les villes centres, où les mères avec enfant(s) représentent 7,4 % des ménages contre 4,7 % dans les communes des périphéries urbaines (Cristofari et Labarthe). Les zones d'emploi les plus rurales sont aussi souvent celles où la part des familles monoparentales-hommes est la plus élevée (jusqu'à plus du quart des familles monoparentales dans le centre Bretagne et le Centre ouest ou en Lorraine contre 15,8 % dans le fichier Insee). Dans le Bassin parisien, ces familles monoparentales masculines sont relativement beaucoup plus nombreuses dans les zones d'emploi situées en limite de l'Ile-de-France (Château-Thierry, sud-ouest champenois, Sens, Montargis, Pithiviers, Chartres) qu'à Paris et en première couronne. Faut-il en conclure qu'en cas de passage à la monoparentalité, les femmes tendraient à partir vers la ville alors que les hommes resteraient davantage là où ils vivent et travaillent, au risque d'un isolement fort et d'un repli de la famille sur elle-même ?

Figure 2

Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants en 1998



Part des familles monoparentales dans les familles avec enfants



Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6580 - 2001
Sources : In, Cnaf

À l'échelle régionale, la localisation des familles monoparentales a connu deux évolutions majeures. D'une part, l'affaiblissement relatif de la sur-représentation de ces familles dans les zones rurales du Nord du pays, où la monoparentalité est devenue comme ailleurs un phénomène avant tout urbain – Rouen, Amiens, Reims, Nancy Metz, Troyes –. D'autre part, la part des familles monoparentales connaît une forte progression dans le total des familles sur tout le pourtour méditerranéen, où, de phénomène auparavant urbain, la monoparentalité fait maintenant figure de réalité régionale.

La très forte hausse des divorces et séparations a entraîné une progression du nombre de familles monoparentales

La diminution du veuvage et la progression du divorce et des séparations comme facteur de monoparentalité témoignent des transformations majeures des structures familiales et vont dans le sens d'une réduction du rôle du statut matrimonial comme facteur d'inégale vulnérabilité des familles monoparentales. Les parcours familiaux sont de plus en plus complexes et, au total, n'est-ce pas l'ensemble des familles qui est plus vulnérable ? En conséquence, les contrastes régionaux s'atténuent, même si subsistent quelques spécificités, telle que la part relativement importante du veuvage dans les espaces ruraux de l'Ouest (environ le quart des familles monoparentales) et du Massif central ou dans des zones d'emploi de forte tradition industrielle (bassins miniers du Nord – Pas-de-Calais et de Lorraine). Cette répartition n'est pas sans corrélation avec celle de la surmortalité masculine précoce (Salem *et al.* 1999).

Tableau 3

Âge et état matrimonial des familles monoparentales féminines
(enfant de moins de 18 ans)

Âge	Célibataires		Divorcées et séparées		Veuves		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15 à 19 ans	2 006	0,5					2 006	0,2
20 à 24 ans	29 991	7,2	3 847	0,8			33 838	3,6
25 à 29 ans	59 643	14,2	20 478	4,4	313	0,5	80 434	8,5
30 à 34 ans	98 433	23,5	59 977	12,8	3 791	6,6	162 201	17,2
35 à 39 ans	105 082	25,1	120 671	25,8	6 462	11,3	232 215	24,6
40 à 44 ans	69 596	16,6	133 516	28,5	14 849	26,0	217 961	23,1
45 à 49 ans	35 388	8,4	91 306	19,5	18 436	32,3	145 130	15,4
50 à 54 ans	16 144	3,9	33 506	7,1	11 914	20,9	61 564	6,5
55 et plus	2 738	0,6	4 512	1,0	1 282	2,3	8 532	0,9
Total	419 021	100	467 816	100	57 047	100	943 881	100

Source : Insee, Enquête sur l'emploi de mars 2001.

L'âge et l'inégale solidarité de « genre » : des facteurs discriminants

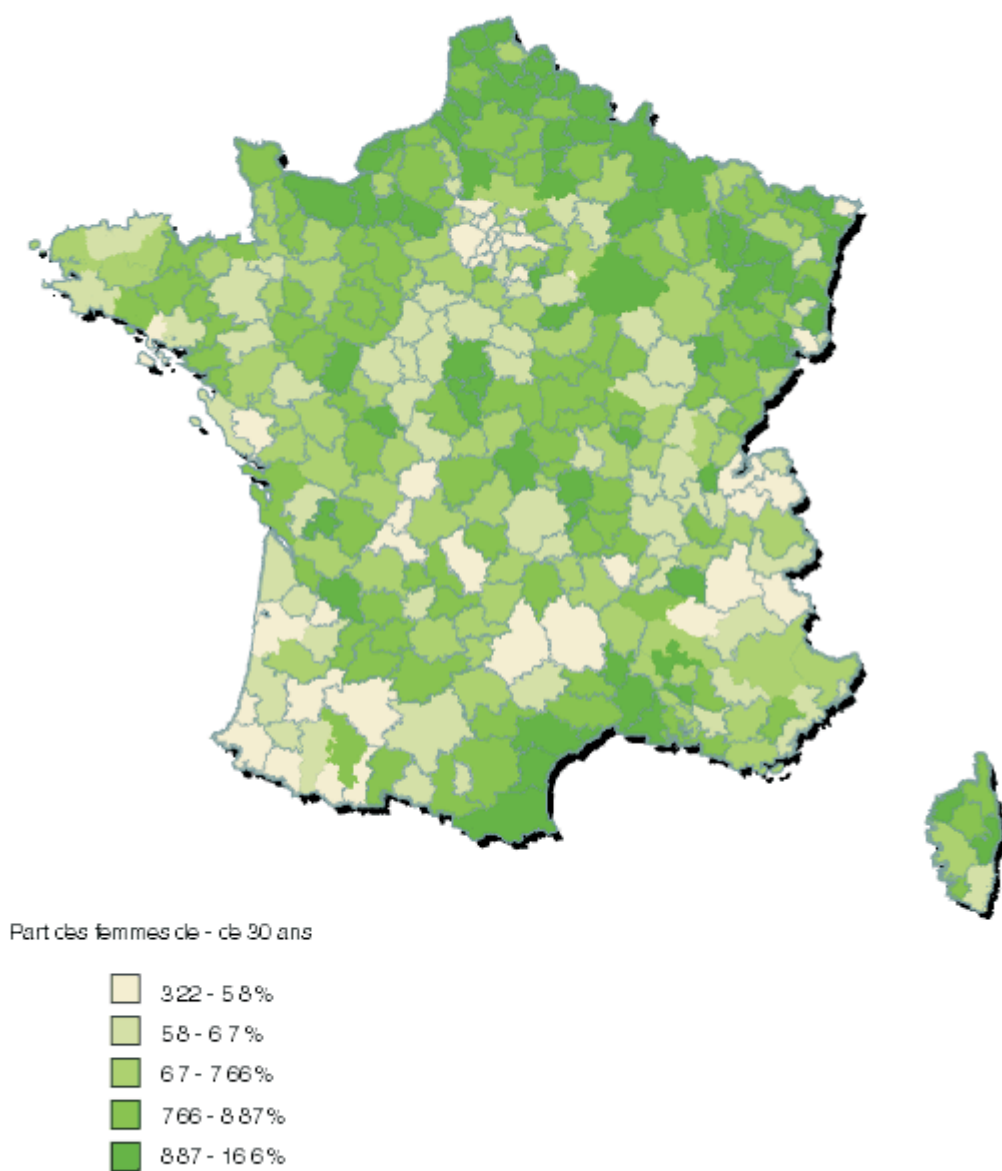
L'âge des familles monoparentales est lié à leur état matrimonial : les mères célibataires sont, en moyenne, plus jeunes que les mères divorcées qui sont, elles-mêmes, plus jeunes que les veuves. Il représente un facteur discriminant majeur face au risque de pauvreté : l'écart est grand entre devenir monoparent à 40 ans après avoir connu une situation familiale et économique équilibrée, et être une jeune femme de 25 ans vivant seule avec son enfant, et sans jamais avoir exercé une activité professionnelle stable.

L'âge se combine à des inégalités en matière de solidarité privée liées au milieu social et au genre. D'une part, les personnes les plus défavorisées économiquement le sont également par rapport à la solidarité familiale et, d'autre part, cette solidarité privée est plus favorable aux femmes. Lors d'une perte d'emploi, elles bénéficient plus spontanément de l'aide de leur famille, notamment des parents. En revanche, les hommes, quand ils vivent la situation de chômage comme une disqualification sociale, ont plutôt tendance à s'isoler et à réduire leurs relations à la famille jusqu'à ce qu'ils aient un nouvel emploi (Paugam et Zoyem 1997). Une désunion à 40 ans peut provoquer appauvrissement et régression brutale pour le parent gardien. Cependant, à cet âge les réseaux sociaux mobilisables sont généralement plus étendus, surtout pour les femmes diplômées qui disposent d'un certain capital social, relationnel, culturel. Par contre, après une rupture ou en cas de maternité précoce, les plus jeunes mères auront souvent plus de difficultés à se départir d'une situation de dépendance vis-à-vis de la famille qui est leur principal support. Le soutien psychologique apporté par la parentèle limite les risques d'exclusion sociale que peuvent, par exemple, connaître des pères « délaissés ». L'enjeu est cependant de parvenir à sortir du confinement familial.

La structure par âge des familles monoparentales présente des contrastes régionaux importants qui tiennent à la combinaison entre diversité des situations matrimoniales et contrastes régionaux en matière de fécondité et de mortalité. Les contrastes les plus significatifs, parce que les plus porteurs d'inégale vulnérabilité, sont ceux des familles monoparentales de moins de 30 ans allocataires Cnaf. Celles-ci sont particulièrement nombreuses dans le Nord du pays, de la Normandie à la Franche-Comté (Ile-de-France exclue). C'est aussi la région de France où les naissances sont les plus précoces dans l'ensemble de la population. Un deuxième pôle de jeunesse des familles monoparentales n'a cessé de se renforcer depuis 1982 sur le littoral méditerranéen, du Roussillon aux Bouches-du-Rhône (figure 3).

Figure 3

Part des femmes de moins de 30 ans dans des familles monoparentales en 1999



Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR 5580 - 2001
Sources : Insee

La taille de la famille influe sur le risque de pauvreté et d'exclusion

La rupture des couples arrête la constitution des familles. Les familles monoparentales sont donc le plus souvent des familles de petite taille, même si le propos est à nuancer en fonction des états matrimoniaux. Les familles monoparentales dans lesquelles le parent est célibataire sont plus fréquemment des familles de 1 enfant ; à l'inverse, les familles de 3 enfants sont fréquentes lorsque le parent est veuf (Insee 1994, p. 44). La taille des familles dépend aussi des comportements régionaux de fécondité. Les familles monoparentales comptant 3 enfants et plus sont fréquentes dans les zones d'emploi situées au nord d'une ligne La Rochelle/Strasbourg. Dans la région Nord – Pas-de-Calais, plus d'une famille monoparentale allocataire sur cinq est une famille nombreuse. Les familles monoparentales de 3 enfants et plus sont également fréquentes dans la région lyonnaise, ainsi que dans quelques zones d'emploi du littoral méditerranéen (Perpignan, Étang de Berre, Brignoles). Observée à un niveau fin, la répartition spatiale de ces familles monoparentales nombreuses (moindre concentration en milieu urbain que l'ensemble des familles monoparentales, en Ile-de-France, plus forte présence dans les couronnes extérieures qu'au cœur de l'agglomération parisienne) éclaire sur les conditions d'accès à des logements de grande taille pour des familles n'ayant qu'un actif. Les familles monoparentales de 3 enfants et plus cumulent les risques de pauvreté liés à la monoparentalité et ceux liés à la taille de la famille. Elles sont les plus menacées par la pauvreté économique et l'exclusion, leur éventuel éloignement pouvant favoriser leur isolement (figure 4).

Les familles monoparentales et la pauvreté

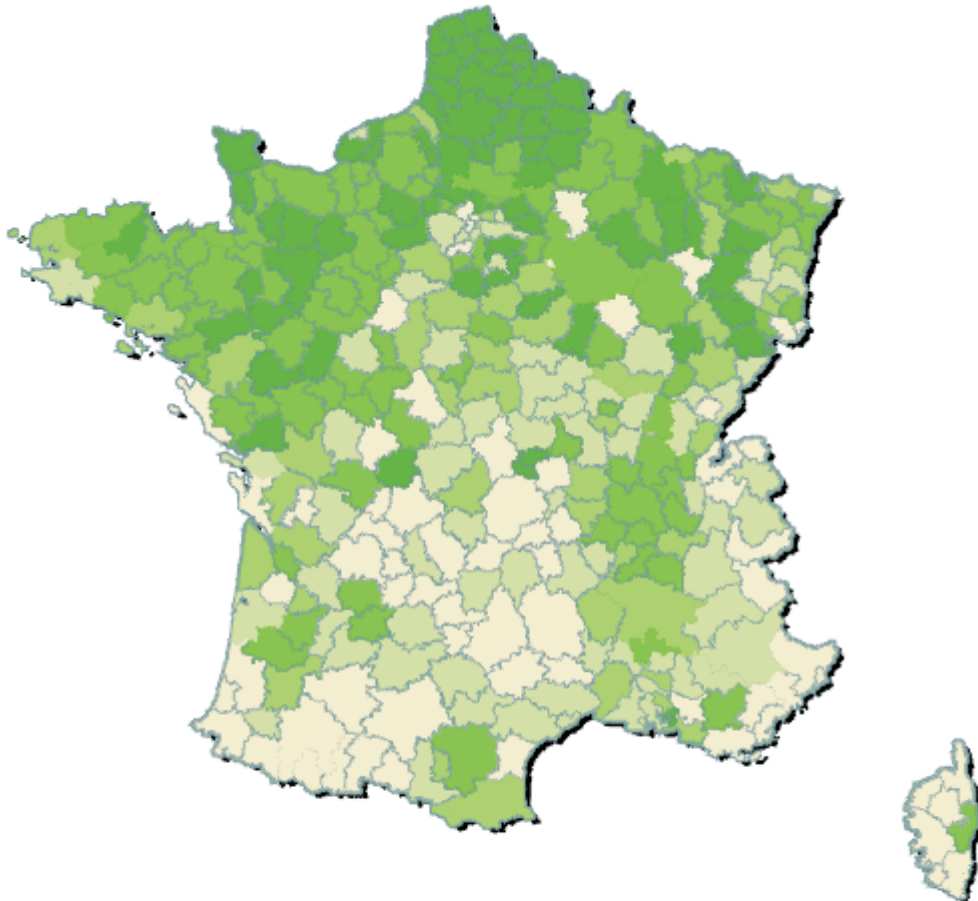
Évalué à 24 %, le déficit de niveau de vie des familles monoparentales françaises par rapport à l'ensemble des familles avec enfant(s) les place dans une situation proche des moyennes européennes, moins favorable que celle des familles monoparentales luxembourgeoises ou autrichiennes (déficit de niveau de vie respectivement estimé à 3 et 4 %), mais nettement plus favorable que celle des familles monoparentales britanniques (déficit de niveau de vie estimé à 38 %) (Chambaz, 2000). Ce déficit tient au fait que les familles monoparentales ne comptent qu'un pourvoyeur de ressources : l'écart de niveau de vie entre les familles monoparentales et les familles avec enfant(s) qui comptent un seul adulte actif n'est que de 8 %. Ces données moyennes occultent des réalités contrastées.

La pauvreté économique : une géographie parlante

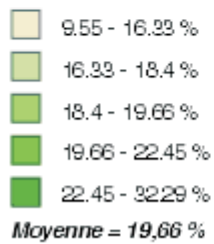
La carte de la part des familles monoparentales à bas revenus dans le total des bas revenus est globalement celle de la répartition des familles monoparentales. Elle peut être considérée comme révélatrice des disparités de la pauvreté féminine sur le territoire national. Cette dernière est importante dans toutes les régions méditerranéennes, en Aquitaine et Charentes, ainsi que dans un grand quart Nord-Est du pays, de la Normandie à la Franche-Comté. Dans le Bassin parisien, se dessine une auréole externe des zones d'emploi où les familles monoparentales représentent une part importante des familles à faibles revenus (Villeparisis, Meaux, Provins, Melun, Chartres, Gisors), comme si, dans

Figure 4

Part des familles monoparentales avec 3 enfants et plus en 1999



Part des familles monoparentales avec 3 enfants et +



Cartographie : P. Quirín Laboratoire RESO UMR6590- 2001
Sources : Inp, Insee

cette région, les phénomènes ségrégatifs opéraient à une échelle telle que les familles monoparentales à bas revenus seraient rejetées du cœur de l'agglomération. Plus pertinente pour notre étude, la carte de la part des monoparents allocataires à bas revenus dans le total des familles monoparentales rend compte des disparités de sensibilité des familles monoparentales à la pauvreté à un moment donné (figure 5). Elle met en évidence le cumul de situations défavorables dans les régions du littoral méditerranéen (du Roussillon au Var et en Corse), dans le Nord-Est, du Pas-de-Calais aux Ardennes, ainsi que dans une diagonale allant de l'Aquitaine à la Lorraine. À l'inverse, les niveaux de pauvreté économique sont plus faibles en Ile-de-France, dans la France de l'ouest, en Rhône-Alpes.

La pauvreté administrative se situe aussi sur le littoral méditerranéen, le Nord-Est, une diagonale de l'Aquitaine à la Bourgogne

Les familles monoparentales pauvres, qui comptent un nombre moyen d'enfants inférieur à celui des autres foyers pauvres avec enfants, sont moins concernées par les prestations à caractère strictement familial. Elles sont en revanche largement bénéficiaires des aides sous conditions de ressources (Herpin et Olier 1997, p. 94). Les données relatives à trois minima sociaux ont été retenues pour l'analyse de la géographie de la pauvreté administrative :

En 1998, l'Api était perçue par 12,3 % des familles monoparentales allocataires. Les bénéficiaires de l'Api sont presque uniquement des femmes (98 %), des jeunes (61 % ont moins de 30 ans), des célibataires (63 % des bénéficiaires) (Algava et Avenel 2001)¹².

Le Rmi se substitue fréquemment à l'Api lorsque ne sont plus remplis les critères d'attribution : environ un tiers des sorties de l'Api se font vers le Rmi (Algava et Avenel 2001)¹³. Les familles monoparentales sont, après les isolés masculins, le type de ménages qui bénéficie le plus du Rmi : 15,5 % des familles monoparentales allocataires Cnaf.

L'allocation adulte handicapé (Aah) ne concerne qu'une petite partie des familles monoparentales (2,3 % des familles monoparentales allocataires Cnaf) mais peut être importante dans certaines régions : centre-Bretagne, Cotentin, et surtout Massif central.

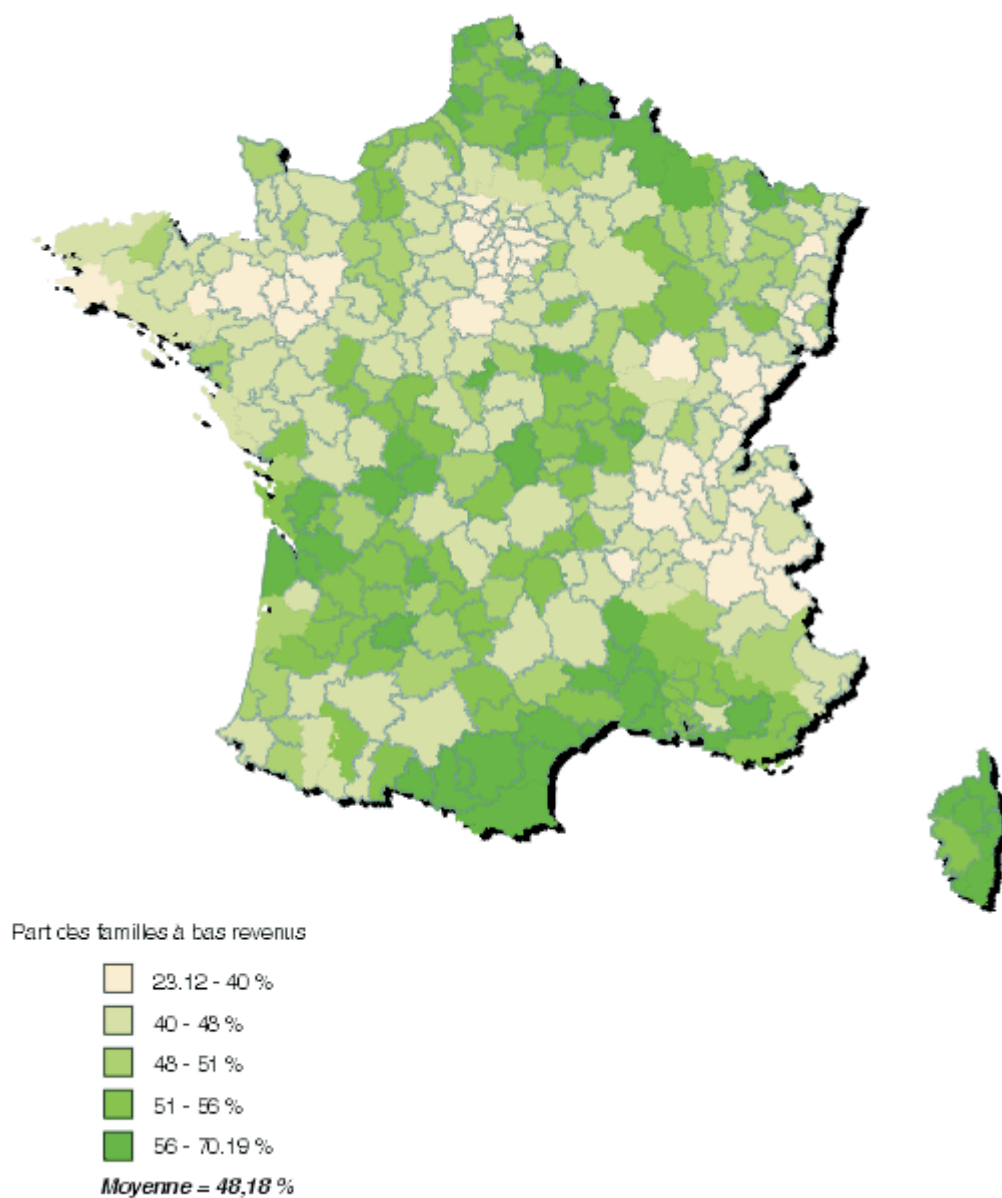
Les configurations régionales sont variées, notamment parce que les trois minima sociaux qui les concernent répondent à des logiques quelque peu différentes. Logique de l'âge pour l'Api : la répartition est pratiquement la même que celle des familles monoparentales de moins de 30 ans. Les bénéficiaires sont particulièrement nombreux sur le littoral méditerranéen et dans le Nord, mais aussi en Aquitaine et Bourgogne. Logique du chômage et de l'inactivité pour le Rmi. Pour l'Aah, il s'agit de l'état de santé d'adultes plutôt vieillissants.

¹² D'après l'enquête « Emploi », le taux de couverture de l'ensemble des familles monoparentales serait de 10,5 % en 1999.

¹³ D'après Cédric Afssa, « L'Api, une prestation sous influence. Une analyse de la durée de perception », *Économie et Prévisions*, n° 137, 1999.

Figure 5

Part des monoparents à bas revenus pour 100 familles monoparentales en 1998



Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6590 - 2001
Sources : Inp, Cnaf

Au total, environ 30 % des familles monoparentales perçoivent l'un des trois minima sociaux, avec des niveaux particulièrement élevés dans le nord du pays, du Cotentin aux Ardennes, en Languedoc-Roussillon et Corse, dans une bande allant de l'Aquitaine à la Lorraine. Dans les régions où les niveaux sont plus faibles, des zones d'emploi plus urbanisées et industrialisées émergent (Le Mans, Saint-Étienne), révélant ainsi la forte concentration urbaine des situations de pauvreté, tout particulièrement dans les villes « ouvrières » (figure 6).

Les transferts sociaux permettent de sortir de la pauvreté : le niveau de vie des familles monoparentales considérées dans leur ensemble est étroitement dépendant des transferts sociaux. L'effet redistributif des prestations (monoparents avec un revenu par unité de consommation supérieur au seuil des bas revenus grâce aux prestations) apparaît particulièrement important dans l'ouest de la France et la région Rhône-Alpes, là où ces prestations sont moins souvent qu'ailleurs la seule source de revenus des familles monoparentales, mais aussi là où elles peuvent être indispensables pour sortir de la pauvreté laborieuse.

Les familles monoparentales : des familles vulnérables

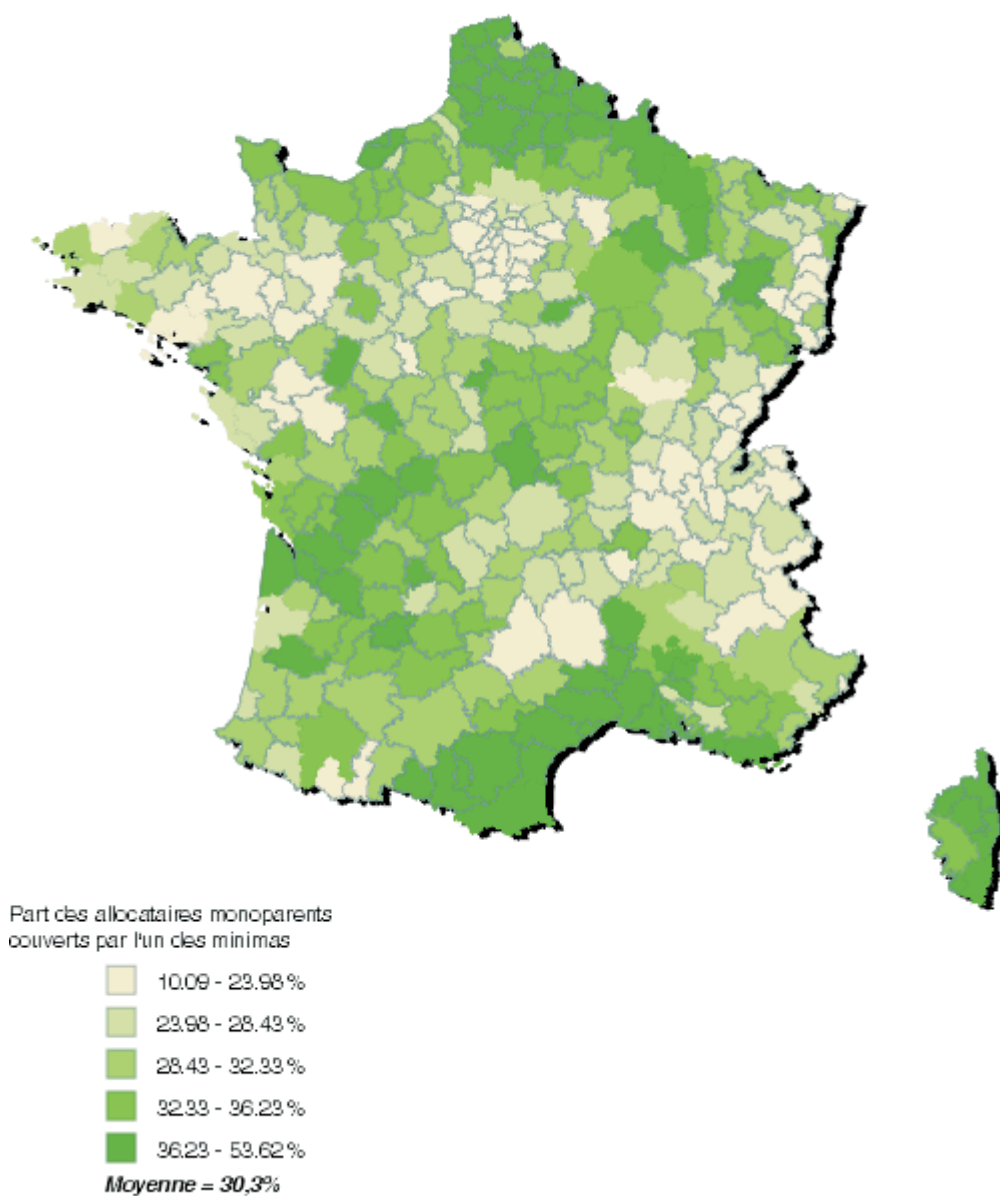
Les thèmes abordés dans cette troisième partie résultent d'un compromis entre les exigences inhérentes à la problématique de l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales et les limites des données disponibles.

Les familles monoparentales et l'emploi

Les mères sans conjoint ont encore moins que celles qui vivent en couple la possibilité de choisir entre activité et retrait du monde du travail. À nombre d'enfants égal, les mères seules sont toujours plus actives. Au total, leur taux d'activité (80,6 %) est supérieur à celui des mères vivant en couple (73,5 % pour les couples mariés et 75,7 % pour les couples non mariés). Cependant, ces femmes seules subissent la plus grande vulnérabilité des femmes au chômage (lors de l'enquête « Emploi » de mars 2001, le taux de chômage des femmes actives est de 10,7 % contre 7,1 % pour les hommes). Les contrastes dans les niveaux d'activité et de précarité de l'emploi des familles monoparentales sont, avec le nombre moyen d'enfants, une des clés de la construction de la carte de l'inégale pauvreté des familles monoparentales.

Figure 6

Part des allocataires monoparents couverts par l'un des minimas sociaux sur le nombre de monoparents allocataires total en 1998



Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6550 - 2001
Sources : Insee, Cnaf

Une variation des taux d'activité dûe à plusieurs facteurs

Seulement 56 % des personnes de référence des familles monoparentales allocataires Cnaf exercent un emploi alors que 27,4 % sont inactives et que 16,4 % sont directement concernées par le chômage. Les configurations spatiales de l'inactivité des familles monoparentales sont le résultat de la combinaison entre comportements régionaux en matière d'activité féminine et situations économiques particulières à certaines zones d'emploi (figure 7).

En Bretagne, en Alsace, en Ile-de-France ou encore dans les Alpes et le sud du Massif central, la part des familles monoparentales allocataires Cnaf dont la personne de référence est active avec un emploi, est élevée (les deux tiers, voire les trois quarts des personnes de référence exercent un emploi et moins d'une sur cinq est inactive). À l'inverse, dans le nord de la France, du Pas-de-Calais aux Ardennes, en Languedoc-Roussillon ou en Corse, moins de la moitié des personnes de référence des familles monoparentales allocataires exerce une activité rémunérée. Dans ces régions, ainsi qu'en Aquitaine, plus du tiers des personnes de référence sont inactives. Les niveaux d'activité des familles monoparentales sont également faibles dans une grande partie de la Bourgogne (anciens bassins industriels de Montceau-les-Mines, Le Creusot, Decize) ou encore dans des secteurs plus localisés mais aux caractéristiques socio-économiques (zone d'emploi de Vierzon par exemple) bien précises. Dans ces vieux bassins industriels, la division sexuée du travail laissait peu de places aux femmes sur le marché local de l'emploi.

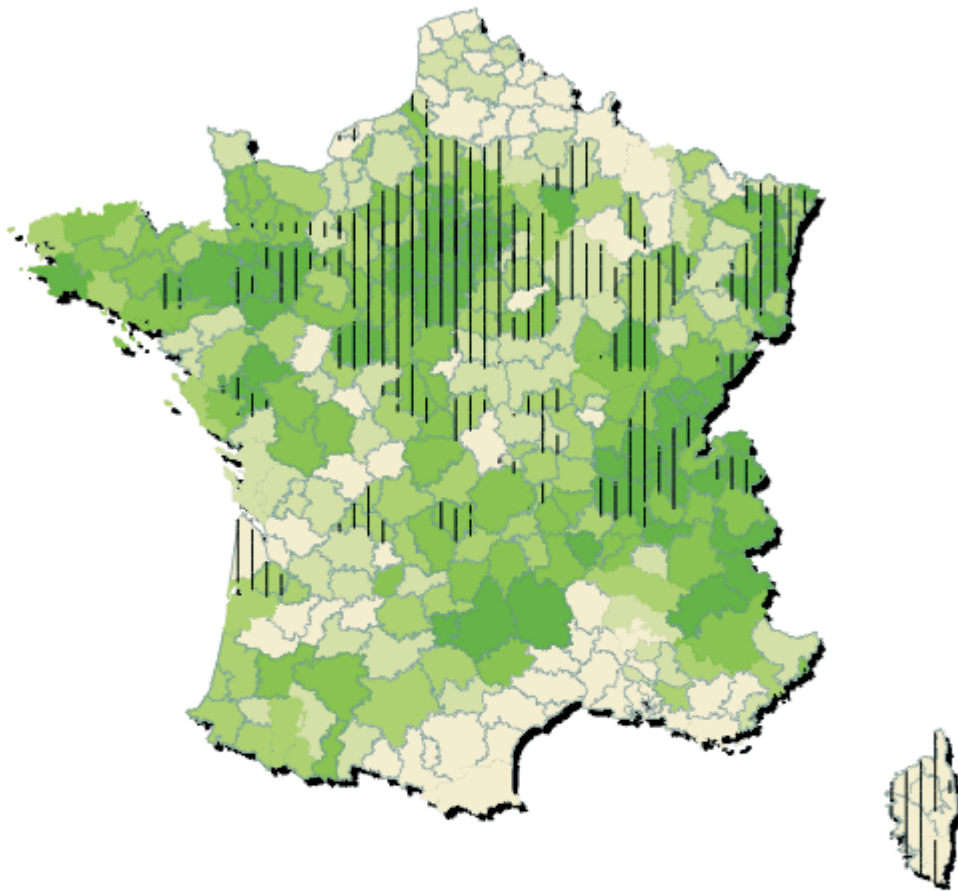
À âge et nombre d'enfants identiques, les niveaux d'activité des femmes varient en fonction du niveau de diplôme. Les données mises à notre disposition par l'Insee présentent certes des limites puisqu'elles laissent de côté, par exemple, des jeunes mères célibataires vivant chez leurs parents et qui peuvent être encore en formation initiale. Il apparaît néanmoins que les mères de familles monoparentales ont des niveaux de diplôme plus élevés que les pères de familles monoparentales, et que les écarts en fonction de la situation matrimoniale restent importants. Les divorcés et mariés séparés, qui sont de plus en plus nombreux dans le total des familles monoparentales, ont des niveaux de diplômes plus élevés que les veufs qui sont les plus nombreux à n'avoir qu'un niveau primaire et les moins nombreux à disposer d'un diplôme supérieur au baccalauréat.

Cependant, les écarts géographiques sont plus importants encore, tant par leur ampleur que par leurs éventuelles conséquences sur les conditions d'accès à l'emploi. Les parents de familles monoparentales sans diplôme ou titulaires d'un diplôme de niveau collège (niveaux VI, V bis, V) sont particulièrement nombreux dans la moitié nord du pays à l'exception de la Bretagne et de l'Ile-de-France où les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur sont sur-représentés. Cette sur-représentation des monoparents diplômés du supérieur s'observe dans toutes les zones d'emploi de la moitié nord du pays où est implantée une université (Rennes, Nantes, Angers, Tours, Orléans, Caen, Rouen, Amiens, Reims, Nancy, Metz, Dijon, Besançon). Les familles monoparentales d'aujourd'hui sont, pour 63 % d'entre elles, âgées de 35 à 50 ans, c'est-à-dire qu'elles appartiennent à des générations où les contrastes régionaux en matière d'accès à la

formation étaient encore très marqués et débouchaient sur d'importantes distorsions entre niveaux de diplôme des filles et besoins en main-d'œuvre de l'économie locale (Saint-Julien et Caro 1997, p. 71).

Figure 7

Part des familles monoparentales dans lesquelles l'adulte exerce un emploi en 1998



Part des familles monoparentales où l'adulte à un emploi

- 0 - 49.52 %
- 49.52 - 54.02 %
- 54.02 - 57.69 %
- 57.69 - 62.57 %
- 62.57 - 76.18 %

Moyenne = 55,9%

L'aire hachurée représente les zones d'emploi où plus de 75 % de familles monoparentales travaillent à temps plein

Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6590 - 2001

Sources : Inp, Onep

Vie professionnelle ou vie familiale : l'éclairage des disparités spatiales

Les disparités spatiales de l'inactivité dans les familles monoparentales peuvent être considérées comme une mise en image de la variabilité des modes d'ajustement entre vie professionnelle et vie familiale, et des enjeux des inégalités de genre pour les familles monoparentales. En effet, les configurations spatiales de l'inactivité sont très proches de celle des disparités de répartition de la pauvreté des familles monoparentales. Les disparités dans l'accès à l'emploi des femmes, quelle qu'en soit la cause, sont bien le principal facteur de vulnérabilité et de pauvreté économique des familles monoparentales. Toutefois l'emploi ne préserve pas de la pauvreté. Les situations d'emploi des femmes ne sont pas équivalentes à celles des hommes. En termes de rémunération d'une part, puisqu'aux inégalités de salaires entre hommes et femmes à situation identique, s'ajoutent les effets de la situation socioprofessionnelle des mères de familles monoparentales : quand elles sont actives, elles sont deux fois sur trois employées ou ouvrières. En termes de stabilité de l'emploi d'autre part : les femmes actives sont en effet plus concernées que les hommes par le travail à temps partiel (en mars 2001, seulement 5 % des hommes travaillent à temps partiel contre 30,4 % des femmes), par les contrats à durée déterminée, et aussi par le chômage.

Chômage, faiblesse et précarité de l'emploi : souvent aux mêmes endroits

Les taux de chômage des mères sans conjoint sont plus élevés que ceux des mères vivant en couple. En partie parce que les femmes seules se maintiennent davantage sur le marché de l'emploi, alors qu'une partie des femmes en couple peut se décourager, renoncer à chercher un emploi, et donc disparaître du décompte des demandeurs d'emploi. L'analyse des disparités des taux de chômage pose des problèmes connus : le faible taux de chômage des familles monoparentales corses est le reflet d'un faible dynamisme économique et d'une faible offre d'emplois féminins. Les taux élevés des zones d'emploi de Troyes, Roanne et Romans peuvent s'expliquer par le déclin des activités textiles et de l'industrie de la chaussure. Celui, tout aussi élevé, de la zone d'emploi d'Angers est caractéristique d'une ville attractive dont la croissance s'est accompagnée d'une forte augmentation des emplois de services. Quoi qu'il en soit de ces limites, le chômage est particulièrement présent pour les familles monoparentales du littoral méditerranéen et de la vallée du Rhône au sud de Romans, alors qu'il est beaucoup plus faible en Ile-de-France, dans la région lyonnaise, ainsi que dans les zones frontalières orientales, de l'Alsace à la Savoie.

Lors de l'enquête sur l'emploi de mars 1992, il apparaissait que le travail à temps partiel ne concernait que 18 % des mères de famille monoparentale contre 29 % des mères en couple, et que, à nombre d'enfants égal, les mères de famille monoparentale étaient toujours plus nombreuses à travailler à temps plein. Cependant, le temps partiel concerne souvent celles qui sont déjà les plus défavorisées : en 2001, le temps partiel

féminin est le plus fort pour les employées de commerce et les personnels de services directs aux particuliers, catégories dans lesquelles les mères seules sont particulièrement nombreuses. Le travail à temps partiel inférieur à un mi-temps est particulièrement présent dans deux parties du territoire national : le nord du pays, du Pays de Caux au bassin houiller lorrain, et surtout, un grand quart sud, de La Rochelle à Roanne et Toulon. Le travail à temps plein (73 % des actifs du fichier Insee) est, quant à lui, prépondérant en Alsace, et surtout en Ile-de-France où son niveau peut être interprété comme un indicateur de l'intensité des processus ségrégatifs.

Les familles monoparentales et le logement

La place dominée des femmes dans la société, et tout particulièrement dans le monde du travail, va avec certains « avantages », et notamment une relative protection qui est à rattacher à leur rôle de mère. Les femmes sont moins souvent que les hommes sans domicile. Celles qui sont accompagnées d'enfants de moins de 3 ans ou à naître peuvent, au titre de l'aide sociale à l'enfance, être accueillies dans des établissements « mère-enfant » dépendant des conseils généraux. Faute d'obtenir un logement, les femmes seront plus aisément hébergées par un tiers (Marpsat 2000). En fait, cet avantage ne dépasse pas le moment fort que constitue la rupture ou l'abandon du domicile conjugal ou parental. Les conditions dans lesquelles les familles monoparentales se constituent, ainsi que l'intensité des taux de pauvreté économique, expliquent que les familles monoparentales sont, pour les deux tiers d'entre elles, locataires de leur logement, notamment dans le secteur social.

Tableau 4

Statuts d'occupation des résidences principales des familles monoparentales

en %

Statuts	Familles monoparentales (1988)	Familles monoparentales (1997)	Couples avec enfants(s) (1997)	Ensemble des ménages
Propriétaires non accédants	14,1	13,2	15,6	32,0
Propriétaires accédants	17,1	17,3	44,6	22,3
Locataires secteur social	36,8	39,2	19,0	17,6
Autres locations local loué vide	25,4	25,2	16,3	20,5
Logés gratuitement	5,7	4,1	3,9	5,8
Autres	0,8	1,0	0,6	1,8
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee, Enquêtes sur les conditions de logement des ménages en 1988 et en 1996-1997.

Des réalités régionales contrastées en fonction de l'offre de logement

Les données moyennes cachent des réalités régionales contrastées en fonction des caractéristiques régionales du parc de logements. Les familles monoparentales propriétaires de leur logement sont surtout présentes dans des zones rurales de l'ouest de la France et du Massif central. Elles sont très minoritaires dans les grandes zones urbaines ainsi que dans tout le sud-est du pays. Les cartes de la part des familles monoparentales locataires dans le parc Hlm et dans le parc locatif privé sont complémentaires l'une de l'autre. Les familles monoparentales locataires d'une Hlm sont relativement plus nombreuses là où les logements Hlm représentent une part importante du parc de résidences principales, c'est-à-dire au nord d'une ligne Cherbourg/Grenoble à l'exception de l'Alsace. Les niveaux les plus élevés sont atteints en Ile-de-France (à l'exception, conformément à l'organisation sociale sectorielle de l'agglomération parisienne, du quart sud-ouest) et ses prolongements vers la vallée de la Seine (Evreux et Vernon) et de l'Oise, ainsi qu'en Champagne-Ardenne. À l'ouest de cette ligne, la part des familles monoparentales vivant en Hlm n'est importante que dans des zones d'emploi plus urbanisées que les campagnes voisines : Laval, Le Mans, Angers, Châteauroux, Bordeaux... Les familles monoparentales sont plus nombreuses dans le parc locatif privé au sud d'une ligne La Rochelle/Briançon. Dans certaines villes méridionales (Marseille), elles participent à la constitution des quartiers défavorisés situés en plein centre-ville (figure 8).

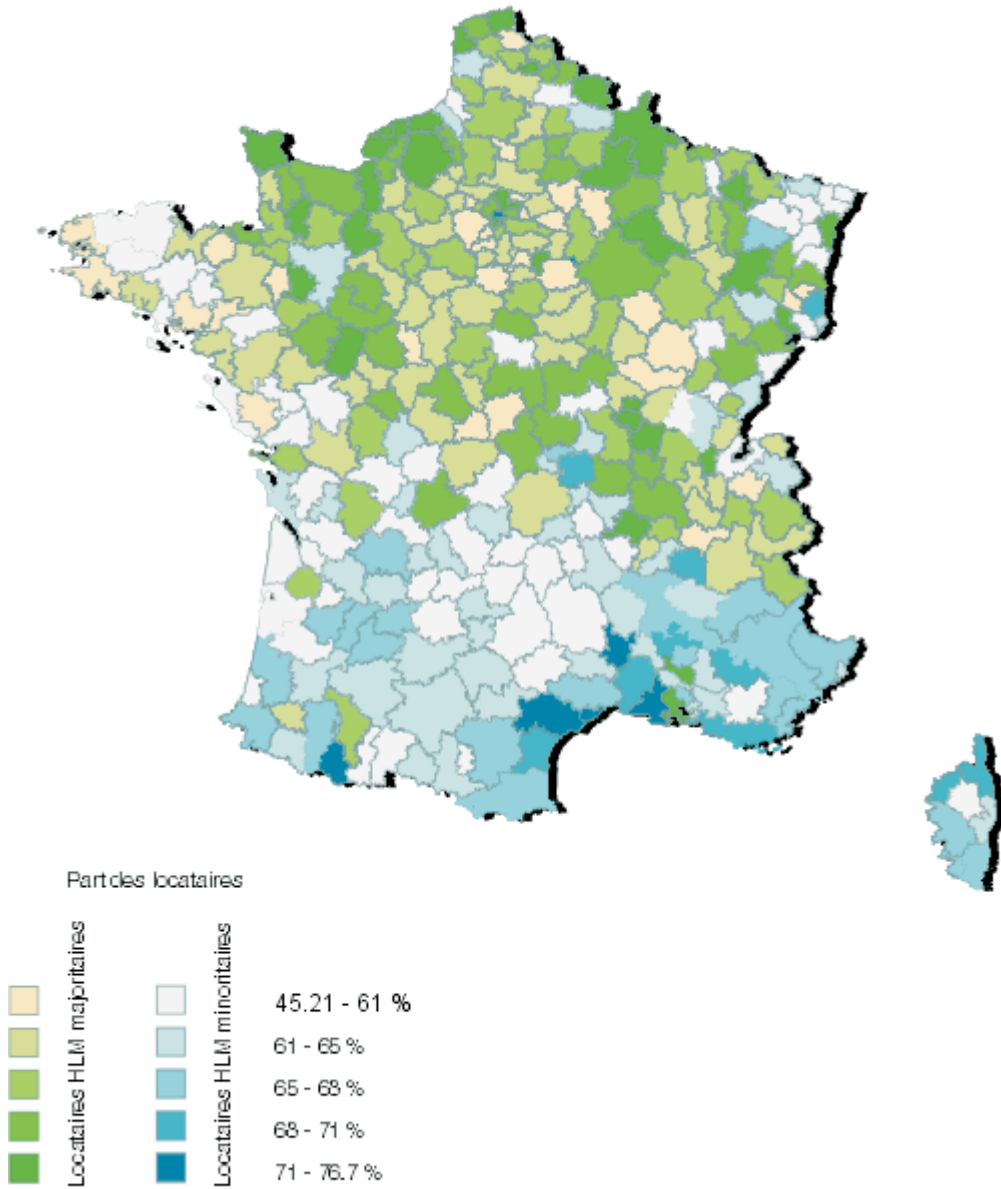
Une forte présence des familles monoparentales dans le parc public

Les familles monoparentales allocataires Cnaf bénéficient, pour les trois quarts d'entre elles, d'aides au logement, tant dans le parc public (37,5 % des familles monoparentales allocataires Cnaf) que dans le parc privé (33,6 % des familles monoparentales allocataires Cnaf). La part des allocataires monoparents bénéficiaires d'une aide au logement est moins élevée en Ile-de-France, Bretagne et Alsace, c'est-à-dire là où les taux de pauvreté des familles monoparentales sont plus faibles. Signe de la dimension sociale du parc Hlm, les familles monoparentales représentent plus de 20 % des bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc public contre seulement 10,5 % des bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc privé.

La confrontation entre la carte de la part des familles monoparentales locataires d'une Hlm et celle de la part des familles monoparentales bénéficiaires d'une aide au logement public par rapport au total des bénéficiaires d'une aide au logement révèle clairement l'intensité des processus ségrégatifs, notamment là où le parc Hlm ne représente qu'une part relativement faible du parc total de logements : Bretagne, Sud-Ouest, littoral méditerranéen. Vivre dans le parc Hlm est d'autant plus stigmatisant que ce parc est peu important ou dégradé. La stigmatisation peut d'ailleurs aussi toucher les résidents de copropriétés privées dégradées. Les familles monoparentales à faible niveau de ressources participent ainsi à la constitution de poches de pauvreté dans le parc locatif public. Leurs modalités d'accès au logement contribuent à l'isolement social de nombreuses familles monoparentales (figure 9).

Figure 8

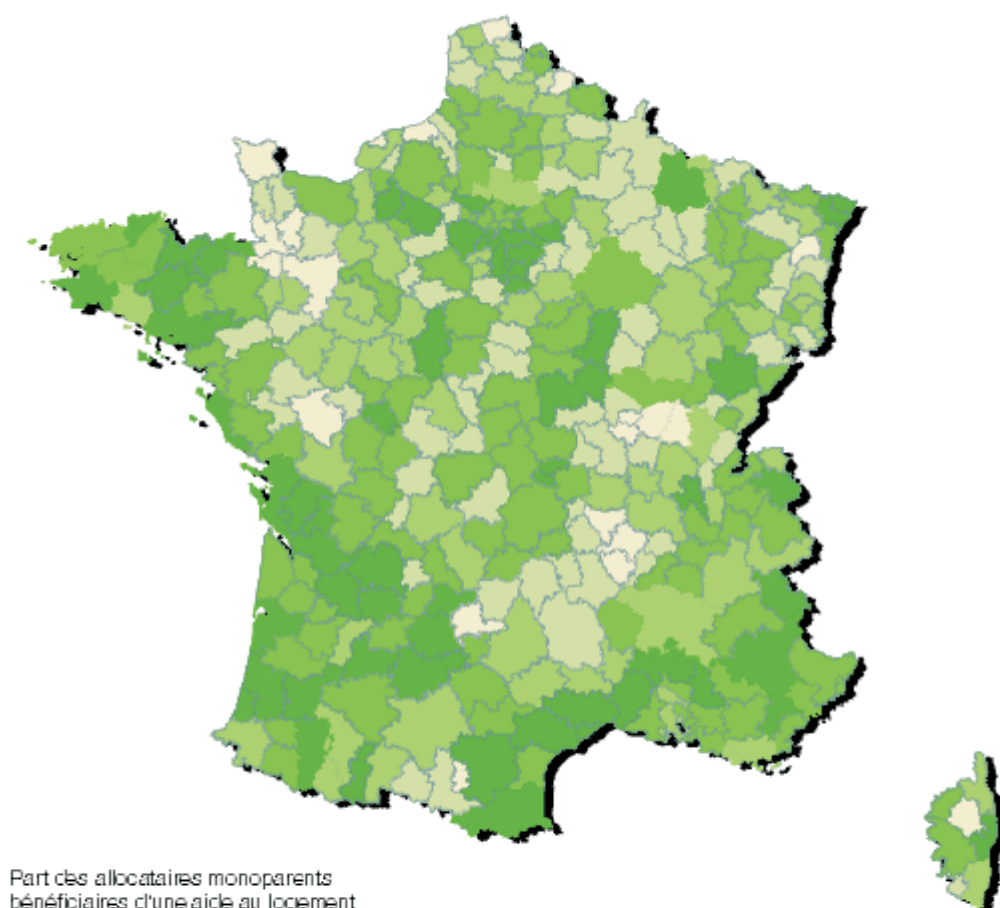
Part des locataires dans les familles monoparentales en 1999



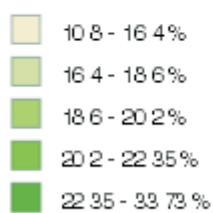
Cartographie : P. Quinfin Laboratoire RESO UMR6580 - 2001
Sources : Inrg, Insee

Figure 9

Part des allocataires monoparents bénéficiaires d'une aide au logement sur le nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (Parc public) en 1998



Part des allocataires monoparents
bénéficiaires d'une aide au logement



Moyenne = 20,2%

Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6580 - 2001
Sources : Inp, Onaf

Des facilités de transport inégales entraînent un isolement plus grand

Les contraintes de temps et d'organisation qui pèsent fortement sur elles, c'est-à-dire la difficulté particulière à concilier activité et enfant(s), incitent les familles monoparentales à chercher un domicile qui soit le plus proche possible de leur emploi. À l'exception de zones souvent rurales isolées, avec une offre d'emploi féminin limitée ou en déclin, les familles monoparentales ont des niveaux de mobilités domicile/travail plus réduits que l'ensemble des actifs. Cette proximité domicile/travail compense le sous-équipement automobile des familles monoparentales. Cependant, les niveaux d'équipement les plus faibles ne se trouvent pas toujours dans des zones urbaines où les familles monoparentales bénéficient de la proximité des arrêts de transport en commun. En effet, les familles monoparentales vivant sur le littoral méditerranéen et, surtout, dans les régions allant de la Basse-Normandie à la Franche-Comté sont moins équipées que les autres. Dans ces zones d'emploi rurales où les ménages sont sous-équipés, les taux d'activité des familles monoparentales sont souvent faibles (Lunéville, Cherbourg, Santerre-Somme...). Si les familles monoparentales vivant dans les espaces urbains de pauvreté sont confrontées aux effets de l'isolement social, celles qui vivent dans ces espaces ruraux subissent un isolement physique incontestable (figure 10).

Tableau 5

Les familles monoparentales et les moyens de transport

en % du total

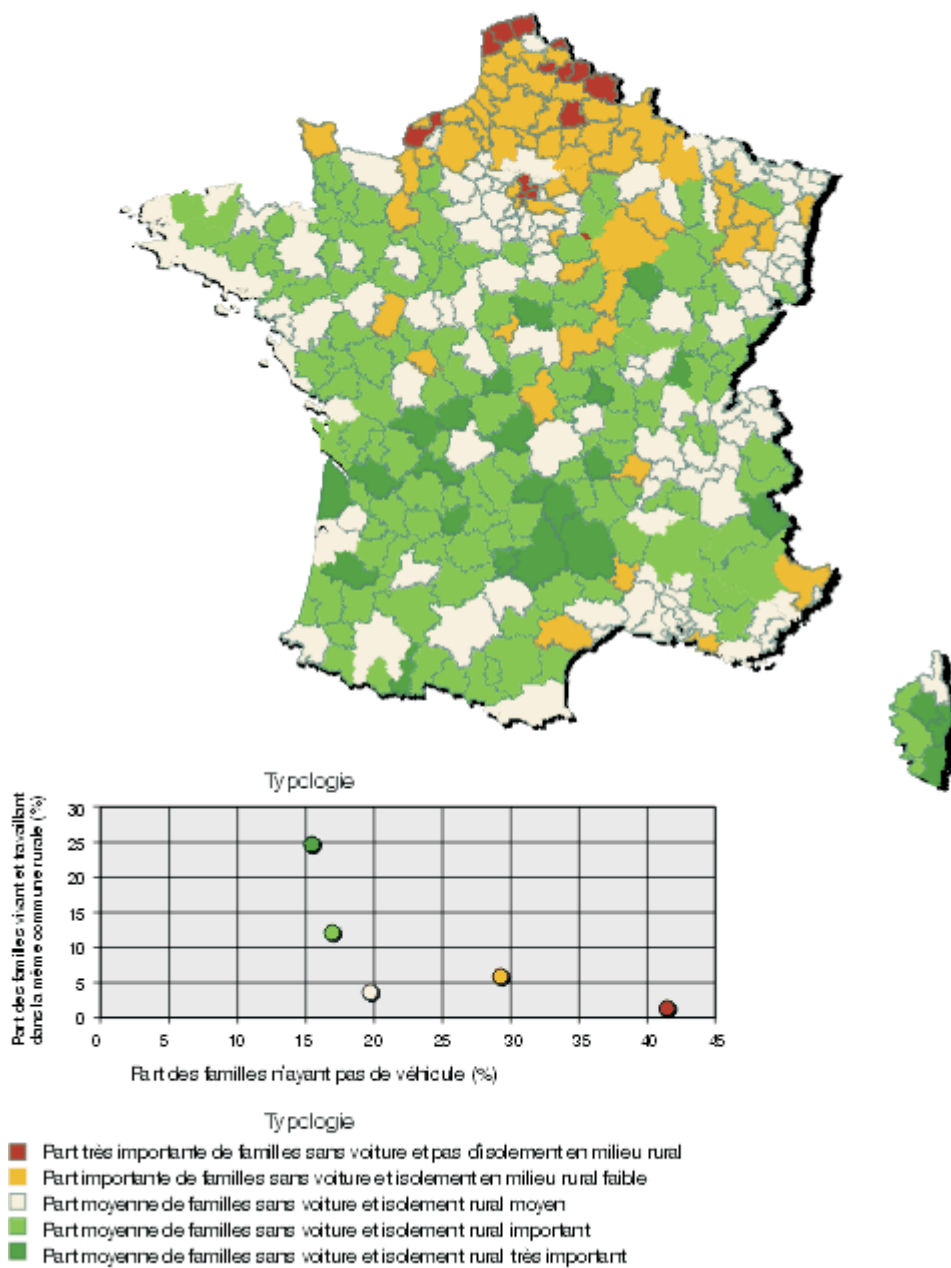
Type de ménages	Ménages disposant d'une voiture		Transport en commun à moins de 10 minutes du domicile	
	1996	2000	1996	2000
Personnes seules	48	54	81	82
Couples sans enfant	90	91	77	73
Couples avec 1 enfant	96	94	78	78
Couples avec 2 enfants	98	96	79	74
Couples avec 3 enfants et plus	92	94	80	75
Familles monoparentales	66	72	89	84
Autres types de ménages	61	69	84	73
Ensemble	78	79	80	78

Source : Insee 2001, *Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages*, cité dans Sylvie Dumartin et Catherine Taché, Modes de transport utilisés par les ménages.

La dépendance à l'égard des transports en commun, les contraintes matérielles à la mobilité sont des handicaps supplémentaires pour de nombreuses familles monoparentales : à la pauvreté économique, s'ajoutent les effets d'un isolement potentiellement porteur d'exclusion. Dans la société d'aujourd'hui où les capacités de mobilité restent inégales, et où la proximité est une notion de plus en plus relative, les pratiques de consommation et de recours aux services quels qu'ils soient (commerces, soins, loisirs, école...) des familles monoparentales s'organisent, plus que pour les autres types de familles, dans le voisinage du logement.

Figure 10

Classification des zones d'emploi en fonction de l'isolement des familles monoparentales en 1999



Travailleur (CAH) et Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6590 - 2001
Sources : Insee, Irsee

Être enfant dans une famille monoparentale

De la progression de la monoparentalité découle celle des enfants vivant avec un seul de leurs deux parents : la proportion d'enfants mineurs vivant avec un seul parent est passée de 8,4 % en 1986 à 11,5 % en 1994 et près de 14 % en 1999 (Festy 2000). La part des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale progresse avec l'âge des enfants.

Tableau 6

Répartition des familles avec enfants selon l'âge des enfants

	Au moins un enfant de moins de 3 ans		Au moins un enfant de moins de 6 ans		Ensemble des familles avec au moins un enfant de moins de 24 ans	
	milliers	%	milliers	%	milliers	%
Couples	1 803	92,3	2 978	90,2	7 381	84,1
Familles monoparentales	151	7,7	322	9,8	1 394	15,9
dont père sans conjointe	7	0,3	18	0,6	197	2,2
dont mère sans conjoint	144	7,4	304	9,2	1 197	13,7
Ensemble des familles	1 954	100	3 300	100	8 775	100

Source : Insee, *Enquête sur l'emploi de mars 2000 in Marie Avenel*, « Les enfants de moins de 6 ans et leurs familles en France métropolitaine », Études et Résultats, n° 97, janvier 2001.

Vulnérabilité et inégalité des chances, surtout en matière de santé

Contrairement aux États-Unis, où les discours conservateurs ont établi un lien entre monoparentalité et développement de la culture de rue, en France, le souci de ne pas catégoriser les enfants des familles monoparentales a plutôt dominé, que ce souci s'affiche contre les attitudes stigmatisantes à l'égard des familles monoparentales, ou qu'il s'inscrive dans la tradition d'intervention sociale. Tous les enfants de familles monoparentales ne connaissent pas la pauvreté, et quand ils la connaissent, ce n'est pas parce que le parent est seul mais parce que celui-ci est en situation de pauvreté. La pauvreté d'une partie des enfants de familles monoparentales ne se réduit cependant pas à la seule dimension économique. Au contraire, ne tenir compte que des taux de pauvreté économique risque d'occulter les aspects de la vulnérabilité des familles monoparentales qui font que les enfants de familles monoparentales n'ont pas les mêmes chances que les autres. Cependant, seules des monographies micro-géographiques inscrites dans la durée peuvent permettre la mise à jour des modalités d'appréhension et de représentation de leur espace de vie par des enfants dont les parents vivraient négativement leur régression résidentielle et leur assignation dans des quartiers d'habitat social. Quartiers qui sont espaces d'intégration et de construction identitaire en même temps qu'espaces d'exclusion.

Les inégalités de santé et d'accès aux soins sont un des aspects les plus sensibles de l'inégalité des chances entre enfants. Pour M. Berthier et D. Oriot (1998) du service de pédiatrie de l'hôpital Jean-Bernard de Poitiers, « la transformation de la famille

s'est accompagnée d'une fragilisation qui a eu pour conséquence une modification des pathologies pédiatriques, de leur épidémiologie, de leur nature, de leur évolution ». Les familles monoparentales sont les plus impliquées dans l'augmentation des consultations pédiatriques en structures de soins pour exclus ou en services d'urgence des hôpitaux. C'est toutefois la question de la prise en charge éducative des enfants qui a le plus retenu l'attention.

Mode de garde des enfants : des structures souvent absentes ou inadaptées

La prise en charge des jeunes enfants, surtout nombreux dans les régions où les familles monoparentales sont jeunes ou comptent fréquemment trois enfants, pose encore plus de problèmes aux familles monoparentales qu'aux couples. D'ailleurs, les mères seules avec enfants de moins de 3 ans sont moins souvent actives que les autres. Leur taux d'activité est de 55 % lorsque les enfants ont moins de 3 ans ; est de 74,5 % lorsque les enfants sont âgés de 3 à 5 ans (Avenel 2001).

L'enquête « Famille » de 1990 constatait que, si la mère était active, l'enfant était plus fréquemment scolarisé avant 3 ans que dans les familles biparentales, que les enfants non scolarisés allaient moins souvent chez une assistante maternelle et plus souvent dans une crèche (Insee 1994). Ce recours aux structures de garde collectives s'expliquait par le fait que beaucoup d'entre elles modulaient leurs tarifs en fonction des revenus des familles. L'enquête sur les modes d'accueil des enfants d'âge préscolaire dans le département des Hauts-de-Seine, réalisée au cours de l'année 2000 à la demande du Conseil général, souligne de manière exemplaire que les aides accordées aux familles pour l'emploi d'assistantes maternelles agréées n'ont pas profondément modifié ces pratiques de plus fort recours à la crèche collective (44,2 % des enfants de familles monoparentales contre 25,6 % pour les enfants vivant avec deux parents) pour le mode de garde principal, et à la halte-garderie pour le mode de garde secondaire ; plus encore que les autres, les familles monoparentales ont exprimé leur choix en faveur d'une garde proche du lieu de travail ou surtout du domicile.

Or, l'offre de places en structures collectives présente des disparités considérables, tant à l'échelle nationale, avec des densités plus fortes dans les grandes zones urbaines à l'exception du Nord, qu'au niveau intra-urbain où la très inégale répartition des équipements peut contribuer à renforcer les inégalités sociales. Les meilleurs taux de couverture s'observent dans les quartiers centraux, et les plus faibles dans les quartiers de logement social des années 60. Ces répartitions découlent de l'inégale pression de la demande mais aussi de l'histoire urbaine : les quartiers d'habitat social ont été conçus comme des cités-dortoirs, et non comme des lieux de vie et de lien social, à un moment où dominait le modèle de la mère au foyer éduquant ses enfants. L'accueil individuel par les assistantes maternelles est une alternative à la garde collective : les 230 000 assistantes maternelles indépendantes effectivement en activité en 1999 assuraient la garde de 570 000 enfants de moins de 6 ans (Le Corre 2001). L'offre de places d'assistantes maternelles est surtout importante dans les départements ruraux de l'Ouest, du sud du Bassin

parisien et de l'Est alors qu'elle est plus faible dans les zones urbaines, et tout particulièrement dans le nord du pays et sur le littoral méditerranéen. Au total, l'offre d'équipements destinés à la petite enfance s'est étendue sous l'effet d'une combinaison complexe entre incitations des politiques publiques, demande de services qui varie en fonction des caractéristiques sociales des habitants, environnement économique qui conditionne la capacité de la collectivité à financer des équipements, sensibilité politique des élus locaux (David 1999, p. 226). Elle demeure cependant très inégale, avec des niveaux plus particulièrement faibles dans le nord et le sud du pays, où les taux d'activité féminine sont moins élevés qu'ailleurs.

L'existence de l'offre ne suffit pas à satisfaire les besoins des familles monoparentales. Les équipements doivent s'adapter aux évolutions des rythmes de travail qui ont entraîné une augmentation des demandes de garde atypiques, incompatibles avec des horaires rigides et des contrats prévus à l'année, d'autant plus que les femmes seules n'ont, bien souvent, ni la capacité de négocier leurs horaires de travail avec leur employeur, ni la possibilité de financer des solutions alternatives (Savina et Lallement 1998). Les crèches doivent aussi pouvoir répondre dans l'urgence à certaines situations (rupture brutale du couple parental, reprise d'activité ou stage). Les haltes-garderies doivent, quant à elles, être conçues comme des services de proximité aidant les mères à sortir de leur isolement.

Monoparentalité et difficultés scolaires : des liens délicats à préciser

En effet, les statistiques ne disent rien de la diversité des parcours et des situations : durée de la monoparentalité, conditions de la rupture et répercussions sur l'enfant, notamment. Quoi qu'il en soit, les enfants de familles monoparentales obtiennent moins fréquemment que ceux vivant avec leurs deux parents des résultats bons ou moyens. Plus de 36 % des enfants de familles monoparentales suivis dans le Panel 1989 du ministère de l'Éducation nationale sont en retard à l'entrée en sixième (contre 24,5 % pour ceux vivant avec leurs deux parents). Le panel 1997 confirme ces difficultés de parcours à l'école élémentaire : 9 % des enfants de familles monoparentales ont redoublé le cours préparatoire contre 5 % des enfants vivant avec leurs deux parents ¹⁴.

Ces difficultés débouchent sur une plus grande fréquence des sorties sans qualification et sur une réduction de la part des enfants de familles monoparentales au fil du parcours scolaire. Globalement, « la structure parentale est, après le diplôme maternel, la caractéristique familiale qui pèse le plus sur le risque de sortie sans qualification » (Caille 1999). Il faut cependant rester prudent et ne pas conclure à un lien de causalité directe entre monoparentalité et difficultés scolaires : les catégories « employés » et « ouvriers » sont très fortement sur-représentées parmi les pères et mères d'enfants de familles monoparentales ; ils ont des niveaux moyens de ressources plus faibles que l'ensemble des familles. Or la situation sociale et, encore plus, les niveaux de revenus des parents restent des déterminants fondamentaux d'inégale réussite à l'école (Goux et Maurin 2000). C'est

¹⁴ Ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2000, p. 61.

bien, au total, le cumul des difficultés et des handicaps qui favorise la reproduction de la pauvreté d'une génération à l'autre, tout particulièrement par les inégalités face à l'école.

Tableau 7

Les parcours scolaires difficiles des enfants de familles monoparentales

en %

Structures familiales	Parcours scolaires des élèves entrés en 6 ^e et Ses-Segpa en 1989			Probabilité de sortir sans qualification (VI ou V bis)	
	Sortie niveaux VI ou V bis	Sortie niveaux V ou IV	Poursuite d'études	Total entrées 1989	25 % les plus faibles français et mathématiques
Père et mère	68,3	76,5	84,4	7,7	21,6
Famille monoparentale	21,9	14,7	10,6	16,6	34,0
Famille recomposée	6,5	5,9	4,1	13,3	29,0
Autre situation	3,3	2,9	1,0	21,2	29,2
Ensemble	100	100	100	9,3	24,0

Source : Enquête auprès des familles (1991) d'après Panel d'élèves du second degré recruté en 1989 in Jean-Paul Caille, Qui sort sans qualification du système éducatif ?

Vers une typologie des espaces de pauvreté des familles monoparentales ?

Mère célibataire par choix, mère célibataire après abandon du père, père célibataire après abandon de la mère, mère ou père veuf, mère ou père divorcé ou séparé, tuteur ou tutrice seul(e) ayant en charge l'enfant : l'ensemble « familles monoparentales », souvent présenté comme un « tout », est en fait très hétérogène. Le travail cartographique réalisé met en évidence la diversité des configurations locales, les données de cadrage général permettant plutôt de donner la mesure de la pauvreté des familles monoparentales dans ses différentes dimensions économiques et sociales. L'ensemble rend possible la construction d'une typologie statistique dont l'objectif est de souligner le rôle des contingences spatiales comme facteur de diversité des formes de pauvreté.

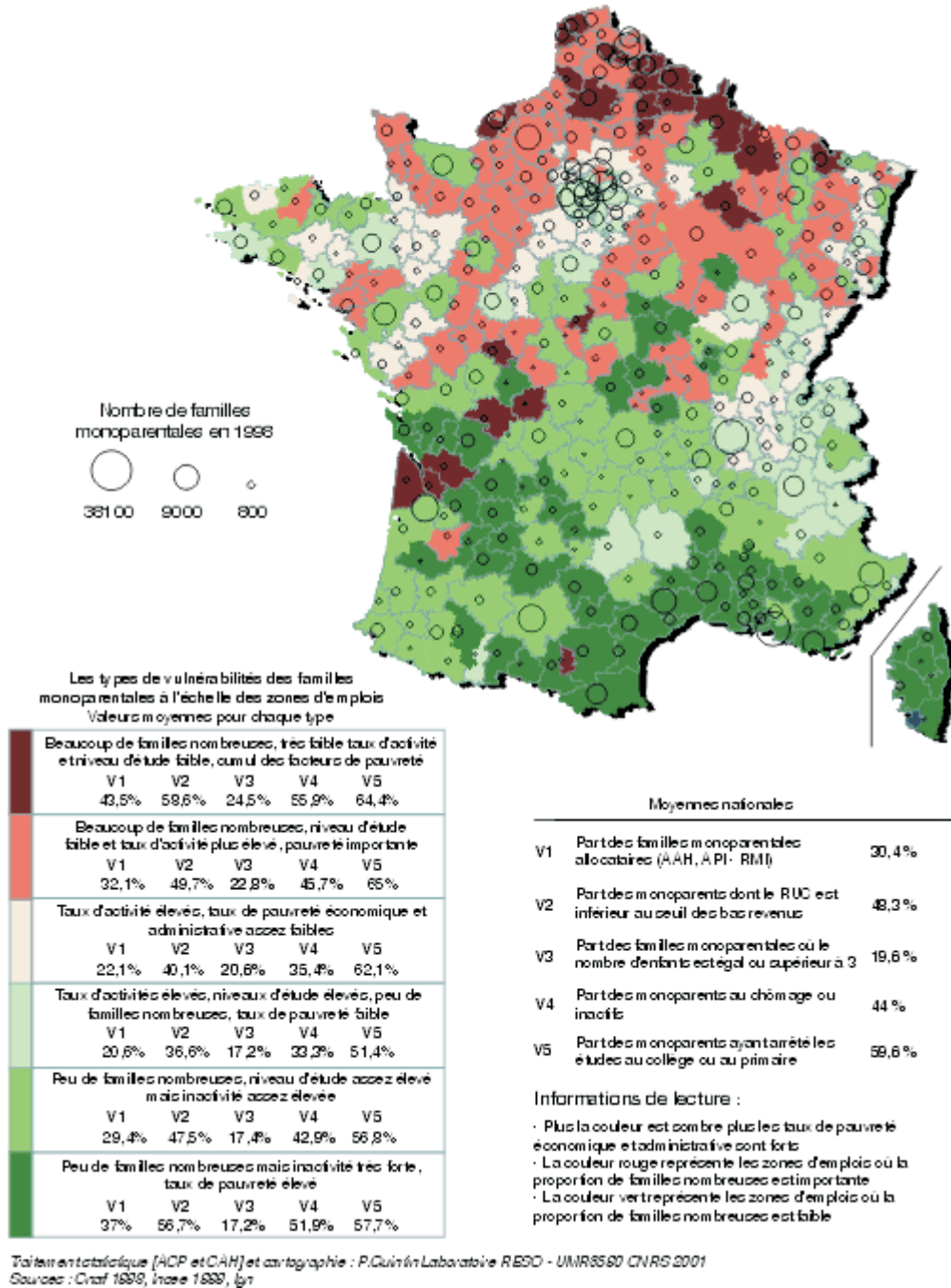
L'intérêt d'identifier des groupes distincts...

Une analyse en composante principale réalisée à partir de cinq variables relatives à la vulnérabilité des familles permet de distinguer six grands types de zones d'emploi (figure 11) :

- des zones d'emploi où le cumul des vulnérabilités (fréquence des familles de trois enfants et plus, très faibles taux d'activité, niveaux de formation faibles...) aboutit à des niveaux élevés de pauvreté, tant administrative qu'économique. Pour la plupart situées dans le nord du pays et en Lorraine, ces zones d'emploi se rencontrent aussi en Charente et dans des zones industrielles qui ont subi une profonde désindustrialisation (Vierzon, Lavelanet) ;

Figure 11

Monoparentalité et pauvreté Carte de synthèse



-
- des zones d'emploi où la pauvreté des familles monoparentales est importante malgré des taux d'activité proches des moyennes. Mais les familles comptent souvent trois enfants et plus, les niveaux de formations sont faibles, l'emploi à temps partiel est fréquent. Il s'agit essentiellement de zones d'emploi rurales situées dans la moitié nord du pays ;
 - des zones d'emploi « plutôt aisées » où les familles monoparentales présentent des taux d'activité élevés et où les taux de pauvreté tant économique qu'administrative sont faibles. Ces zones d'emploi, peu nombreuses, sont surtout présentes en Bretagne, dans la région lyonnaise et en Alsace, ainsi qu'en seconde couronne de l'Île-de-France ;
 - des zones d'emploi « aisées » où les familles monoparentales présentent des taux d'activité élevés, où les niveaux de formation sont élevés, où le travail à temps partiel est faible. Ces configurations les plus favorables peuvent correspondre à des zones urbaines isolées dans des sous-ensembles régionaux eux-mêmes assez favorisés (Rennes). Elles sont cependant pour la plupart situées soit dans l'est du pays, de l'Alsace aux Alpes, soit en Île-de-France ;
 - des zones d'emploi où les caractéristiques des familles monoparentales sont assez proches des moyennes. Les niveaux d'étude plus élevés que la moyenne et la relative rareté des familles nombreuses ne compensent pas l'impact de taux d'activité assez faibles. C'est le cas de la majorité des zones d'emploi du Sud-Ouest et du sud du Massif central ;
 - des zones d'emploi où la pauvreté des familles monoparentales est très importante, et les taux d'activité faibles, mais où, à la différence du type 1, les familles nombreuses sont rares et les niveaux de formations plutôt élevés. Ces zones d'emploi sont surtout localisées sur le littoral méditerranéen (du Roussillon aux Bouches-du-Rhône) et en Corse, mais aussi dans la région bordelaise et dans les bassins industriels bourguignons.

... et ses limites

Une telle typologie n'est pas sans risque : en focalisant l'attention sur certains types de zones d'emploi, ne risque-t-on pas d'oublier la dimension individuelle qui se lit à des échelles plus fines ? Celles où l'espace de vie intervient comme facteur supplémentaire de vulnérabilité. Parmi les familles monoparentales, nombreuses sont celles qui vivent la ségrégation, les difficultés d'accès à l'emploi, de garde et de prise en charge des enfants, bref, celles qui subissent les contraintes inhérentes à la monoparentalité. L'absence de solutions envisagées pour réduire ces contraintes peut se traduire par de nouvelles formes d'exclusion, et par le creusement des inégalités entre les familles monoparentales et les autres types de familles : « Ils sont nombreux ceux qui perdent trop de temps dans les transports ou aux guichets d'un service public, qui n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants dans des structures fermées aux heures imposées par un travail décalé, qui ont difficilement accès aux équipements de loisirs, qui ne bénéficient pas des nouvelles technologies, etc. » (Div 2001). Les familles monoparentales ne seraient-elles pas des laissées pour compte du regain potentiel de participation à la vie citoyenne permis par la réduction du temps de travail ? Toutefois, dans l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales, toutes ne sont pas perdantes ; le risque de renforcement relatif des difficultés de certaines sous l'effet des évolutions de l'organisation temporelle de la ville ne doit pas faire oublier l'ampleur des inégalités entre familles monoparentales elles-mêmes.

De même, interpréter les disparités actuelles dans la répartition des familles monoparentales en situation de pauvreté comme le reflet d'un manque de cohésion spatiale peut faire craindre que ne soit omise la dimension historique, celle de la relativité des situations régionales. Un espace n'est pas intrinsèquement pauvre, il n'est porteur de pauvreté qu'en fonction des conditions sociales, économiques, politiques du moment. Se réjouir de l'émergence d'indices, encore ténus, de l'amélioration de la situation moyenne des familles monoparentales du Nord, s'inquiéter de la dégradation de la situation du Sud au regard de nombreux indicateurs, ne doit pas faire oublier les familles monoparentales vivant dans des régions offrant en apparence des situations favorables. Par exemple, celles de l'Ouest du pays qui subissent actuellement de plein fouet les réductions d'emploi chez Philips ou Moulinex-Brandt, des entreprises où les femmes sont nombreuses aux postes de production les moins qualifiés.

Annexe 1

Quelques éléments méthodologiques

Une double commande de traitements spécifiques a été formalisée auprès de l'Insee. La première, portant sur les recensements de 1982 et 1990, avait pour objectif de revenir sur l'évolution de la démo-géographie des familles monoparentales. La seconde est une demande de traitement spécifique du recensement de 1999. À défaut de pouvoir disposer des données « Familles », le choix a été fait de retenir les ménages composés de la personne de référence et d'un ou plusieurs membres ayant tous moins de 25 ans et au minimum 15 ans de moins que la personne de référence. Ce filtre ne prend pas en compte la totalité des familles monoparentales puisqu'il laisse de côté les familles monoparentales vivant dans des ménages composés aussi d'autres membres, voire d'autres familles, pour ne retenir que les familles monoparentales formant à elles seules un ménage. Sont notamment hors du filtre des familles monoparentales plutôt jeunes et qui sont nombreuses là où jouent des solidarités familiales permettant l'hébergement chez les parents.

Les données Cnaf relatives aux familles monoparentales dans le fichier Perspicaf de l'année 1998 ne portent pas sur la totalité des familles monoparentales. De plus, en 1998, outre les familles monoparentales avec un seul enfant et des revenus supérieurs au seuil d'obtention des minima sociaux (Api notamment), un nombre significatif de familles aisées a momentanément perdu le bénéfice des prestations familiales. Cette remarque n'enlève rien à leur pertinence pour l'étude de la géographie de la pauvreté des familles monoparentales.

Pour certains points de l'étude, et notamment celui de la prise en charge et du devenir des enfants de familles monoparentales, d'autres fichiers ont été utilisés : données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) sur les structures de garde, complétées par un dépouillement des dossiers relatifs aux politiques de différentes villes et départements archivés à l'Odas, données relatives à la situation des enfants de familles monoparentales dans le Panel 1989 – *Suivi d'une cohorte de 27 000 élèves entrant en sixième ou en Ses qui seront suivis jusqu'au terme de leur scolarité* – de l'Éducation nationale.

Pour être totalement mise en œuvre, la problématique socio-spatiale suppose l'articulation entre deux échelles d'observation. Celle de la France entière au niveau de la zone d'emploi rend compte des disparités de vulnérabilité résultant du croisement entre variables démographiques et variables économiques. Le niveau communal, voire intra-urbain, rend compte de l'inscription spatiale des difficultés spécifiques d'accès au logement ou aux services publics ou privés, aux biens matériels et symboliques. C'est aussi à ce niveau que peuvent réellement s'analyser les contraintes de gestion du temps et des mobilités qui pèsent sur les familles monoparentales, notamment celles qui ont de jeunes enfants. Toutefois, dans la région parisienne, le niveau des zones d'emploi suffit à mettre en évidence des processus d'ordre ségrégatif qui, ailleurs, ne sont visibles qu'au niveau plus fin de la commune, voire du quartier. Les calendriers de la recherche ont imposé de privilégier cette échelle des zones d'emploi.

Bibliographie

- Algava E. et Avenel M., « Les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (Api) », *Études et Résultats*, n° 112, avril 2001, 8 p, Drees.
- Avenel M., « Les enfants de moins de 6 ans et leurs familles en France métropolitaine », *Études et Résultats*, n° 97, janvier 2001, 8 p, Drees.
- Berthier M. et Oriot D., « Les familles monoparentales : plus nombreuses et plus pauvres, elles sont le reflet d'une politique familiale inadaptée », *Revue française des Affaires sociales*, 1998, n° 4, pp. 169-186.
- Caille J.-P., « Qui sort sans qualification du système éducatif ? », in « *Les sortants du système scolaire sans qualification* », volume publié à l'occasion du colloque « L'insertion des jeunes en difficulté », 27-28 octobre 1999, pp. 19-40, ministère de l'Éducation nationale, Dpd.
- Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, juin 2000, 8 p, Drees.
- Cristofari M.-F. et Labarthe G., « Recensement de la population de 1999. Des ménages de plus en plus petits », *Insee Première*, n° 789, juillet 2001, 4 p, Insee.
- David O., « *L'accueil de la petite enfance. Services et aménagement du territoire* », Presses universitaires de Rennes, 1999, 243 p.
- De Certaines M., Martin C., Vasseur V., « *Être mono-parent à Rennes : des familles sous contraintes dans un contexte institutionnel local* », étude réalisée dans le cadre de l'Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (Apras) pour la Ville de Rennes, la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine et le conseil général d'Ille-et-Vilaine, décembre 2000, 225 p.
- Diouf-Kamara S., « Familles monoparentales aux USA », *Hommes et Migrations*, n° 1206, 1997, pp. 103-106.
- Direction générale de la santé, « *Le point sur : programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins* », disponible sur <http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/praps/222pr.htm>, septembre 2001.
- Festy P., « Femmes et familles entre mariage et non-mariage. Évolution des structures familiales en France », contribution de la France à la 33^e session de la commission de la Population et du Développement de l'ONU « *Population, genre et développement* », New York, 27-31 mars 2000, pp. 48-72.
- Goux D. et Maurin E., « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », *France, portrait social 2000-2001*, pp. 86-98, Insee.
- Gurgand M. et Margolis D., « Revenu minimum d'insertion et revenus du travail », *Quatre pages*, n° 43, Noisy-le-Grand, janvier 2001, 4 p, Enpc, Centre d'études de l'emploi.

Hantrais L. et Letablier M.-T., « Familles, travail et politiques familiales en Europe », Presses universitaires de France, *Cahiers du Centre d'études de l'emploi* n° 35, 1996, 199 p.

Haut Comité de santé publique, *La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé*, Rennes, Éditions Ensp, 1998, 368 p.

Herpin N. et Olier L., « Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées », *France, portrait social 1997-1998*, pp. 83-99, Insee.

Insee, « *Les familles monoparentales* », série « Contours et caractères », Paris, 1994, 144 p.

Jones J. P. et Kodras J., « Restructured regions and families : the feminization of poverty in the U.S. », *Annals of the Association of American Geographers*, 80 (2), 1990, pp. 163-183.

Kodras J. E., « Labor market and policy constraints on the work disincentive effect of Welfare », *Annals of the Association of American Geographers*, 76 (2), 1986, pp. 228-246.

Kodras J. E., Jones J. P., Falconer K. F., « Contextualizing welfare's work disincentive : the case of female-headed family poverty », *Geographical Analysis*, 26 (4), 1994, pp. 285-299.

Le Corre V., « Les assistantes maternelles », *Études et Résultats*, n° 127, août 2001, 12 p, Drees.

Loisy C. et Crenner E., « La pauvreté : données statistiques récentes et évolutions », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000*, La Documentation française, 2000, pp. 53-115.

Marpsat M., « Genre et précarité en France », contribution de la France à la 33^e session de la commission de la Population et du Développement de l'ONU « Population, genre et développement », New York, 27-31 mars 2000, pp. 123-140.

Naves P. (rapporteur), *Familles et pauvreté*, rapport remis à M^{me} Ségolène Royal, ministre déléguée de la Famille et de l'Enfance, mars 2001. disponible sur <http://www.sante.gouv.fr>.

Paugam S. et Zoyem J.-P., « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, 1997, pp. 187-210, Insee.

Pinçon-Charlot M., Prêteceille E., Rendu P., *Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en Région parisienne*, Éditions Anthropos, 1986, 291 p.

Renwick T. Bergmann B., « A budget-based definition of poverty with an application to single-parent families », *The Journal of Human resources*, vol. 28, n° 1, 1993, pp. 1-23.

Saint-Julien T. et Caro P., *Atlas de France. Vol. 3 Emplois et entreprises*, Reclus-La Documentation française, 1997, 128 p.

Salem G., Rican S., Jouglà E., *Atlas de la santé en France, volume 1 : Les causes de décès*, John Libbey Eurotext, collection Mire-Drees, 1999, 189 p.

Savina M. et Lallement P., « La garde atypique. Une analyse de l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans en dehors des horaires traditionnels de garde », recherche réalisée dans le cadre de l'Apras pour la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Rennes, décembre 1998, 87 p.

Séchet R., *Espaces et pauvretés. La géographie interrogée*, L'Harmattan, coll. « Géographie sociale », 1996, 213 p.

Whitten P., « Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur », *Insee Première*, n° 620, 1998, 4 p, Insee.

Wilson W. J., 1991, « Public policy research and the truly disadvantaged », Jenks C. et Peterson P. (ed.), *The Urban Underclass*, Washington D. C., The Brookings Institution, pp. 460-481.

Wilson W. J., *Les oubliés de l'Amérique*, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie économique », 1994, 327 p. Traduit de l'américain par Ermakoff I. (*The Truly Disadvantaged*, University Press of Chicago, 1987).

Winchester H. P. M., 1990, « Women and Children last : the poverty and marginalization of one-parent families », *Transactions of the Institute of British Geographers*, NS 15 (1), 70-86.

« Les temps de la vie quotidienne font débat », *La lettre de la Div*, n° 70, septembre 2001, p. 2.

Zeggar H., Enquête auprès des personnes en difficulté face aux prestations et aux administrations, *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000*, La Documentation française, 2000, pp. 259-317.